



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

# RAPPORT ANNUEL

## DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

# 1951

(83<sup>e</sup> année de fonctionnement de l'organe central de l'Union)

---

Me référant aux dispositions de l'article 9, par. 2, o) de la Convention, à la Résolution N° 123 du Conseil d'administration et à la décision du Conseil reproduite à la page 172 du Recueil de résolutions de la 6<sup>e</sup> session, j'ai l'honneur de soumettre aux Membres de l'Union le rapport ci-après qui relate les activités du Secrétariat général pendant l'année 1951.

Ce document est complété par le *Rapport de gestion financière*, établi conformément aux dispositions de l'article 9, par. 2, n) de la Convention et qui est publié séparément.

Le présent rapport comporte les subdivisions suivantes:

|                                                                                             | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I. Introduction . . . . .                                                                   | 3     |
| II. Les pays Membres de l'Union . . . . .                                                   | 4     |
| III. Le personnel de l'Union . . . . .                                                      | 5     |
| IV. Les finances de l'Union . . . . .                                                       | 8     |
| V. Les activités du Secrétariat général en 1951 . . . . .                                   | 9     |
| Relations avec les administrations . . . . .                                                | 9     |
| Le Secrétariat de la 6 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration . . . . .           | 10    |
| Le Secrétariat des conférences ou réunions . . . . .                                        | 10    |
| Publication des documents . . . . .                                                         | 11    |
| VI. Relations avec les Nations Unies et avec les autres organisations internationales . . . | 13    |
| VII. L'Assistance technique aux pays insuffisamment développés . . . . .                    | 18    |
| VIII. Conclusion . . . . .                                                                  | 20    |

*Annexes*

|                                                                                                                          | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Annexe 1: Situation des pays par rapport aux actes de l'Union . . . . .                                                  | 21    |
| Annexe 2: Résultats des consultations des Membres de l'Union au sujet de l'admission<br>de nouveaux Membres . . . . .    | 27    |
| Annexe 3: Budgets de l'Union pour les années 1951 et 1952 dans la forme adoptée par<br>l'Union . . . . .                 | 30    |
| Annexe 4: Budgets de l'Union pour les années 1951 et 1952 dans la forme adoptée par<br>les Nations Unies . . . . .       | 37    |
| Annexe 5: Liste des documents publiés par l'Union en 1951 . . . . .                                                      | 39    |
| Annexe 6: Liste des conférences ou réunions des Nations Unies auxquelles l'Union a été<br>invitée . . . . .              | 41    |
| Annexe 7: Etat des demandes d'assistance technique traitées par l'Union depuis le<br>1 <sup>er</sup> juin 1951 . . . . . | 43    |

## I. INTRODUCTION

L'année 1951 a été pour le Secrétariat général de l'Union l'année la plus stable depuis la réorganisation d'Atlantic City (1947). Les services sont maintenant adaptés à la nouvelle organisation de l'Union, les rouages fonctionnent sans heurts, aussi bien en ce qui concerne les tâches normales que les travaux des conférences.

Dans l'exposé qui va suivre il ne sera fait mention que des activités du Secrétariat général proprement dit. Pour les activités des autres organismes permanents de l'Union, on voudra bien se reporter aux rapports particuliers établis par les chefs de ces organismes. Cependant, le Secrétaire général étant responsable de l'exécution du budget et de l'administration du personnel de tous les organismes permanents, il sera traité ici des finances et du personnel de l'ensemble de l'Union.

Avant d'exposer les activités du Secrétariat général au cours de l'année écoulée nous indiquons la composition actuelle de l'Union.

---

## II. LES PAYS MEMBRES DE L'UNION

Aux termes de l'article 1, paragraphe 2 de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City,

« Est Membre de l'Union :

- a) tout pays ou groupe de territoires énumérés dans l'annexe 1, après signature et ratification de la Convention, ou adhésion à cet Acte par le pays ou groupe de territoires, ou pour son compte;
- b) tout pays non énuméré dans l'annexe 1, qui devient Membre des Nations Unies et adhère à la présente Convention, conformément aux dispositions de l'article 17;
- c) tout pays souverain, non énuméré dans l'annexe 1 et non Membre des Nations Unies, qui adhère à la Convention conformément aux dispositions de l'article 17, après que sa demande d'admission en qualité de Membre de l'Union a été agréée par les deux tiers des Membres de l'Union. »

On trouvera en annexe n° 1 du présent rapport un tableau indiquant la situation des divers pays par rapport aux Actes de l'Union, savoir :

- la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, 1947;
- le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City, 1947;
- le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique de Paris, 1949.

Si l'on compare ce tableau à la liste des pays figurant dans l'annexe n° 1 à la Convention d'Atlantic City, on remarque :

1. que huit pays ne figurant pas dans la liste d'Atlantic City sont devenus Membres en adhérant à la Convention : Ceylan, République de Corée, Espagne, Israël, Japon, Jordanie, Viêt-Nam et Zone espagnole du Maroc et ensemble des possessions espagnoles; de plus, depuis le 15 mars 1952, date à laquelle le tableau a été établi, le Cambodge, le Laos et la République fédérale d'Allemagne sont devenus Membres de l'Union en adhérant à la Convention.

2. que cinq pays figurant dans la liste d'Atlantic City n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas encore adhéré : Iran, Panama, Philippines, Uruguay et Yémen.

Parmi les pays mentionnés ci-dessus qui ne figurent pas dans la liste d'Atlantic City, mais qui ont adhéré à la Convention, le Cambodge, la République de Corée, le Laos et le Viêt-Nam ont déposé leur instrument d'adhésion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951, après approbation de leur demande d'admission faite conformément aux dispositions de l'article 1, paragraphe 2 c). On trouvera dans l'annexe n° 2 au présent rapport, les résultats du vote des Membres de l'Union sur ces quatre demandes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1952, le Gouvernement du Royaume-Uni de Libye a demandé son admission à l'Union en qualité de Membre. La consultation des Membres de l'Union actuellement en cours sera close le 11 juin 1952.

A noter que la Convention prévoit également la possibilité d'entrer à l'Union en qualité de Membre associé. Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a demandé, conformément aux dispositions de l'article 1, paragraphe 4 b) de la Convention, l'admission en qualité de Membre associé, du groupe de Territoires composé par le Kenya, l'Uganda et le Tanganyika. Le délai de consultation a expiré le 18 avril 1952 et la demande a été approuvée par la majorité des Membres de l'Union. Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a également présenté une demande d'admission en qualité de Membre associé pour le groupe des Territoires constituant l'Afrique Occidentale britannique. Le délai de consultation, pour cette dernière demande d'admission, expire le 20 juillet 1952.

### III. LE PERSONNEL DE L'UNION

Les effectifs du personnel de l'Union dont les traitements sont à la charge du budget ordinaire n'ont guère varié au cours de l'année 1951, bien que le volume du travail n'ait cessé de s'accroître dans tous les services. Quelques emplois permanents prévus au budget ont été pourvus de titulaires. Mais il y a encore un certain nombre de fonctionnaires temporaires qui occupent depuis plus de trois ans des emplois de caractère permanent et dont la titularisation n'a pu avoir lieu dans les limites des crédits budgétaires.

Le personnel attaché aux divers organismes de l'Union au 31 décembre 1951 et dont les traitements étaient à la charge du budget ordinaire, se répartissait comme suit (y compris tous les hauts fonctionnaires):

#### *Répartition par organismes:*

|                               | Permanents       | Temporaires | Surnuméraires <sup>1)</sup> | Total            |
|-------------------------------|------------------|-------------|-----------------------------|------------------|
| Secrétariat général . . . . . | 61               | 23          | 3                           | 87               |
| I.F.R.B. . . . .              | 26 <sup>2)</sup> | —           | —                           | 26 <sup>2)</sup> |
| C.C.I.F. . . . .              | 13               | 3           | —                           | 16               |
| C.C.I.R. . . . .              | 8                | 3           | 1                           | 12 <sup>3)</sup> |
| C.C.I.T. . . . .              | 1                | 1           | —                           | 2                |
|                               | <hr/> 109        | <hr/> 30    | <hr/> 4                     | <hr/> 143        |

#### *Répartition par classes de traitement:*

| Classes de traitements | Secrétariat général | I.F.R.B.               | C.C.I.F. | C.C.I.R. | C.C.I.T. | Total     |
|------------------------|---------------------|------------------------|----------|----------|----------|-----------|
| A . . . . .            | 1                   | 11                     | 1        | 1        | —        | 14        |
| B . . . . .            | 2                   | —                      | —        | 1        | —        | 3         |
| D . . . . .            | 5                   | —                      | —        | —        | 1        | 6         |
| 1 . . . . .            | 8                   | 2                      | 2        | 3        | —        | 15        |
| 2 . . . . .            | 11                  | —                      | 2        | —        | —        | 13        |
| 3 . . . . .            | 5                   | 1                      | 2        | —        | —        | 8         |
| 4 . . . . .            | 3                   | 1                      | 4        | —        | —        | 8         |
| 5 . . . . .            | 19                  | 7                      | 3        | 3        | 1        | 33        |
| 6 . . . . .            | 17                  | —                      | —        | 3        | —        | 20        |
| 7 . . . . .            | 13                  | 4                      | 2        | 1        | —        | 20        |
| 8 . . . . .            | 3                   | —                      | —        | —        | —        | 3         |
|                        | <hr/> 87            | <hr/> 26 <sup>2)</sup> | <hr/> 16 | <hr/> 12 | <hr/> 2  | <hr/> 143 |

#### *Répartition géographique:*

Le principe de l'internationalisation, tel qu'il est posé à l'article 9 de la Convention internationale des télécommunications, a été appliqué dans toute la mesure du possible, compte tenu de la situation existante.

<sup>1)</sup> Il s'agit de personnel de renfort qui a d'ailleurs été transféré dans le cadre du personnel temporaire le 1<sup>er</sup> janvier 1952.

<sup>2)</sup> Y compris les 11 membres de l'I.F.R.B. qui constituent une catégorie spéciale de fonctionnaires de l'Union.

<sup>3)</sup> Plus un emploi de 2<sup>e</sup> classe momentanément vacant.

Avant la Conférence d'Atlantic City (1947), le personnel du « Bureau de l'Union » était presque exclusivement de nationalité suisse, et celui du C.C.I.F. de nationalité française. L'internationalisation du personnel du Secrétariat général et du C.C.I.F. ne pouvait, en conséquence, être réalisée que par étapes successives et dans la mesure où l'on a appelé à l'Union du personnel nouveau. Par contre, dans les nouveaux secrétariats spécialisés des organismes techniques, le principe de la répartition géographique a pu être appliqué d'une façon systématique.

Le tableau ci-après donne la répartition géographique du personnel des classes A à 4, auquel le principe de l'internationalisation s'applique plus particulièrement:

| Pays                 | Classe<br>A | Classe<br>B | Classe<br>D | Classe<br>1 | Classe<br>2 | Classe<br>3 | Classe<br>4 | Total<br>Nombre | %    |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|------|
| Afrique du Sud . . . | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Argentine . . . . .  | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Australie . . . . .  | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Chine . . . . .      | 1           |             |             | 1           |             |             |             | 2               | 3    |
| Cuba . . . . .       | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Espagne . . . . .    |             |             |             |             | 1           |             |             | 1               | 1,5  |
| Etats-Unis . . . . . | 1           | 1           |             | 1           |             |             |             | 3               | 4,4  |
| France . . . . .     | 3           |             | 2           | 5           | 2           | 1           | 2           | 15              | 22,4 |
| Inde . . . . .       | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Italie . . . . .     |             |             |             |             |             |             | 1           | 1               | 1,5  |
| Norvège . . . . .    |             |             |             |             |             | 1           |             | 1               | 1,5  |
| Pays-Bas . . . . .   | 1           |             |             | 1           |             |             |             | 2               | 3    |
| Royaume-Uni . . .    | 1           | 2           | 1           | 2           | 3           | 1           |             | 10              | 14,9 |
| Suède . . . . .      |             |             |             |             |             |             | 1           | 1               | 1,5  |
| Suisse . . . . .     |             |             | 3           | 5           | 6           | 5           | 4           | 23              | 34,3 |
| Tchécoslovaquie . .  | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| U.R.S.S. . . . .     | 1           |             |             |             |             |             |             | 1               | 1,5  |
| Apatride . . . . .   |             |             |             |             | 1           |             |             | 1               | 1,5  |
|                      | 14          | 3           | 6           | 15          | 13          | 8           | 8           | 67              | 100  |

Une certaine répartition géographique a également pu être obtenue pour les fonctions des classes 5 à 8, dont les titulaires, selon le Règlement du personnel, sont généralement recrutés sur une base locale. C'est ainsi que sur un effectif de 76 fonctionnaires de ces quatre classes, 43 sont de nationalité suisse, les autres fonctionnaires se répartissant comme suit:

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Belgique . . . . .    | 1  |
| Canada . . . . .      | 1  |
| Cuba . . . . .        | 1  |
| Espagne . . . . .     | 1  |
| France . . . . .      | 11 |
| Italie . . . . .      | 4  |
| Pays-Bas . . . . .    | 1  |
| Pologne . . . . .     | 2  |
| Royaume-Uni . . . . . | 7  |
| Ukraine . . . . .     | 1  |
| Apatrides . . . . .   | 3  |
| Total . . . . .       | 33 |

Il faut relever que le recrutement sur une base internationale du personnel possédant les compétences techniques et linguistiques nécessaires s'est révélé assez difficile.

En premier lieu, il est évident que les conditions actuelles d'emploi à l'Union n'attirent pas de candidats compétents originaires des pays éloignés et particulièrement ceux des pays situés hors d'Europe, où les salaires sont très élevés. En second lieu, l'Union est obligée d'exiger de ses fonctionnaires des qualifications linguistiques qui restreignent notablement les possibilités de recrutement. En effet, pour assurer le service sans recourir à la création d'un service linguistique très développé, on est amené à recruter des fonctionnaires connaissant parfaitement au moins l'une des langues de travail de l'Union et possédant si possible des connaissances suffisamment approfondies d'une autre de ces langues pour leur permettre de travailler journellement sans exiger des traductions ni des interprétations.

Ces considérations se sont pratiquement opposées à une internationalisation universelle du personnel de l'Union.

De plus, il s'est révélé que pour certains emplois techniques exigeant de hautes qualifications très spécialisées, l'échelle de traitements de l'U.I.T., même si l'on tient compte d'avantages accessoires comme l'exonération d'impôts, l'indemnité d'expatriation, etc., n'a pas exercé suffisamment d'attrait pour permettre un choix étendu de candidats hautement qualifiés, hors des pays européens. Les personnes possédant les qualités requises ont paru peu disposées à abandonner leur situation dans leurs pays respectifs.

Le problème du recrutement sur une large base géographique serait peut-être simplifié si les barèmes des traitements étaient les mêmes à l'U.I.T. qu'aux Nations Unies. Mais c'est là une simple hypothèse. Les échelles de traitement ayant été fixées à Atlantic City, la question ne peut d'ailleurs être examinée qu'à la Conférence de Buenos Aires qui se prononcera sur leur révision éventuelle. En vue de fournir à cette Conférence des renseignements complets à ce sujet, le Conseil d'administration se propose d'examiner comparativement, au cours de sa 7<sup>e</sup> session le Règlement du personnel et le régime des pensions des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'une part, et le Règlement du personnel et le régime des pensions de l'U.I.T., d'autre part. Cette comparaison permettra de déterminer aussi exactement que possible la situation du personnel de l'Union par rapport à celle du personnel des autres organisations et de chiffrer les répercussions financières d'une adaptation éventuelle du Règlement du personnel de l'Union au Règlement du personnel des Nations Unies et des institutions spécialisées.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître que d'une façon générale, et réserve faite du recrutement sur une large base géographique, il a été possible de trouver des candidats hautement qualifiés pour tenir les emplois mis au concours.

---

#### IV. LES FINANCES DE L'UNION

On trouvera dans le Rapport de gestion financière, qui est publié séparément, toutes les considérations et toutes les données relatives aux finances de l'Union. Il paraît cependant indiqué de reproduire ici les budgets comparés de 1951 et de 1952, afin que les lecteurs du présent rapport aient une idée des crédits affectés respectivement aux différentes activités de l'Union.

Nous avons, en conséquence, reproduit ci-joint:

- a)* dans l'annexe n° 3, les budgets de 1951 et de 1952 dans la forme adoptée par le Conseil d'administration de l'Union et prescrite aux articles 9 et 10 et à l'annexe du Règlement financier de l'Union;
  - b)* dans l'annexe n° 4, les budgets de 1951 et de 1952 dans la forme prescrite à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement financier de l'Union, c'est-à-dire dans la forme résumée adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées.
-

## V. LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN 1951

### RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS.

Au cours de l'année 1951, le Secrétaire général a, comme de coutume, maintenu d'étroites relations avec les administrations dans l'exercice des fonctions qui lui sont assignées à l'article 9 de la Convention d'Atlantic City.

Ces relations peuvent être considérées sous trois aspects:

1. les communications adressées aux administrations soit par circulaire, soit par lettre-circulaire ou télégramme-circulaire, pour s'acquitter des tâches courantes ou en application de décisions du Conseil d'administration;
2. la correspondance particulière avec les administrations à la suite de renseignements fournis par celles-ci pour être publiés dans les documents de service, ou à la suite de demandes spéciales de renseignements de la part des administrations;
3. la transmission de renseignements aux administrations au moyen des télégrammes de service et de la Notification bi-mensuelle.

Au titre des communications visées sous 1, le Secrétariat général a correspondu avec les administrations, pendant l'année 1951, au sujet de toutes sortes de questions, dont les plus importantes sont les suivantes:

- a) Demandes d'admission en qualité de Membre de l'Union.
- b) Réunion de la documentation nécessaire aux éditions nouvelles revisées des documents de service, ou demandes d'abonnement à ces documents.
- c) Transmission des décisions du Conseil d'administration relatives à la participation au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, de l'acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, et du traitement des communications épidémiologiques de l'Organisation mondiale de la santé.
- d) Demandes de propositions à fournir pour la Conférence de plénipotentiaires.

Le nombre des réponses des administrations aux demandes de renseignements relatifs aux documents de service, etc., a varié selon la nature des documents.

Pour la Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, les Tableaux A et B des taxes télégraphiques et les Tableaux des Dispositions facultatives (télégraphe et radiocommunications), presque toutes les administrations ont fourni des renseignements. En ce qui concerne les documents de service prévus par le Règlement des radiocommunications, les notifications pour la Liste des fréquences (régime du Caire) ont été très nombreuses. En revanche, plusieurs administrations importantes ont plus ou moins cessé, depuis quelques années, de fournir les renseignements nécessaires à la mise à jour des diverses listes. Le Secrétaire général n'a pas manqué d'attirer sur ce point l'attention des administrations intéressées. Le nombre des administrations qui ont communiqué des statistiques télégraphiques et téléphoniques a été relativement faible, ce qui peut naturellement s'expliquer, en ce qui concerne les statistiques télégraphiques, par les dispositions du paragraphe 967 du Règlement télégraphique reconnaissant que certaines administrations peuvent avoir des difficultés à communiquer régulièrement tous les renseignements nécessaires, et, en ce qui concerne les statistiques téléphoniques, par le fait que le Règlement téléphonique s'applique uniquement au régime européen.

L'invitation faite de fournir des relevés sur la vitesse de transmission des télégrammes n'a pas eu un grand écho.

Un certain nombre de demandes de renseignements, relatives à l'interprétation des Actes de l'Union et en particulier des règlements administratifs, ont été reçues des administrations. A toutes ces demandes, le Secrétaire général a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir d'interpréter les Actes de l'Union, mais il s'est efforcé d'apporter toute l'aide possible aux administrations en leur fournissant des renseignements portant strictement sur des faits de nature à leur être utiles. Le Secrétaire général a reçu aussi un nombre appréciable de demandes de renseignements sur la structure, la composition et l'objet de l'Union. Des réponses ont été faites à toutes ces demandes afin de faire mieux comprendre le fonctionnement de l'Union.

Outre les publications pour lesquelles le Secrétaire général obtient régulièrement des renseignements des administrations, le paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, de même que les articles 6, 29 et 97 du Règlement télégraphique prévoient que les administrations fourniront d'autres renseignements susceptibles de présenter un intérêt pour les Membres de l'Union. C'est là, d'une manière générale, le genre de renseignements visés au point 3. ci-dessus, qui sont portés à la connaissance des administrations par télégramme-circulaire, en cas d'urgence et par la Notification imprimée ou par d'autres moyens. Les télégrammes-circulaires sont toujours reproduits dans la Notification suivante. Pour l'année 1951, le nombre des télégrammes-circulaires expédiés s'est élevé à 55.

Le paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention fait allusion en particulier aux accords régionaux (alinéa *g*), aux renseignements nationaux et internationaux concernant les télécommunications (alinéa *j*), et à la mise en œuvre de moyens techniques (alinéa *k*). Par une lettre-circulaire du 31 janvier 1951, le Secrétaire général a demandé aux administrations de fournir des renseignements sur les principales réalisations de leurs pays dans le domaine des télécommunications internationales.

En 1951, une attention particulière a été vouée au développement du Journal. La collaboration au Journal des télécommunications est devenue plus importante, mais le champ reste largement ouvert à des articles d'intérêt général, provenant des administrations et d'autres auteurs.

#### LE SECRÉTARIAT DE LA 6<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le secrétariat du Conseil d'administration constitue certainement la tâche nouvelle la plus importante qui ait été confiée au Secrétaire général par la Convention d'Atlantic City. Cette tâche est assez complexe. En premier lieu, le Conseil utilise les trois langues normales de travail de l'Union, tant pour ses débats que pour ses documents. D'autre part, la plupart de ses travaux sont basés sur la documentation préparée par le Secrétaire général au prix d'études souvent assez longues. Enfin, l'élaboration des procès-verbaux de séance que le Conseil entend mettre à la disposition de tous les pays-Membres afin de les tenir au courant de ses travaux donne au Secrétariat un travail important.

Le Secrétariat général est organisé pour faire face aux travaux préparatoires et aux travaux qui suivent les sessions et, pratiquement, ces travaux se poursuivent dans tout l'intervalle des sessions. Pendant les sessions, par contre, le Secrétariat doit être renforcé de personnel habituel de conférences (interprètes, traducteurs, dactylographes).

#### LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES OU RÉUNIONS.

##### *Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications, Genève.*

La Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications a siégé au Palais du Conseil général, Genève, du 16 août au 3 décembre 1951. Soixante-seize Membres de l'Union y

ont pris part ainsi que cinq observateurs, treize exploitations privées et huit autres organisations. Le nombre total des participants fut de 403.

Pour assurer le Secrétariat de la Conférence, huit fonctionnaires permanents et un fonctionnaire temporaire furent détachés du Secrétariat général, ainsi qu'un fonctionnaire de l'Administration suisse. Cent soixante-dix-sept agents surnuméraires ont été engagés pour la durée de la Conférence.

La Conférence a décidé d'utiliser les trois langues de travail normales de l'Union. A la demande de trois pays on a également assuré l'interprétation en langue russe dans les conditions prévues à l'article 15 de la Convention et la résolution n° 84 du Conseil d'administration, c'est-à-dire aux frais des pays intéressés.

Les documents de la Conférence ont été publiés dans les trois langues de travail.

Le texte de l'Accord, du Protocole final, des Résolutions et des Recommandations a été distribué sous forme d'une brochure ronéographiée, contenant des références aux documents de conférence précédemment publiés mais ne comportant pas, dans leur intégralité, les neuf annexes relatives aux listes et aux plans de fréquences.

Le budget approuvé par le Conseil d'administration, établi dans l'hypothèse où la Conférence durerait trois mois, était de 1.550.000 francs suisses. Malgré une légère prolongation de la Conférence (19 jours), les dépenses totales (au 31 décembre 1951) ne se sont élevées qu'à 1.391.886,87 francs suisses, inférieures de 148.000 francs suisses aux prévisions.

#### *Conférence pour la réorganisation des radiophares maritimes dans la zone européenne, Paris.*

La Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 1 (Genève 1949) avait recommandé la convocation, par la France, d'une Conférence en vue d'une réorganisation des radiophares maritimes dans la zone européenne. Cette Conférence s'est tenue à l'Hôtel du Palais d'Orsay, à Paris, du 16 juillet au 3 août 1951. Quinze membres de l'Union y ont pris part ainsi qu'un observateur et deux organisations internationales. Le nombre total des participants fut de 52.

A la demande du Gouvernement français, l'U.I.T. a organisé le Secrétariat de la Conférence. A cet effet, neuf fonctionnaires temporaires furent détachés du Secrétariat général. Vingt-trois fonctionnaires ont été détachés de l'Administration française et cinq agents ont été engagés sur place.

Les langues de travail de la Conférence ont été l'anglais et le français, et les documents de la Conférence ont été publiés dans ces deux langues.

Les dépenses de la Conférence se sont élevées à 45.944,40 francs suisses.

Les Actes finals de la Conférence ont été signés par quatorze des pays participants. Ils comprennent, outre l'Arrangement régional concernant les radiophares maritimes dans la Zone européenne de la Région 1, trois annexes qui en font partie intégrante et auxquelles deux cartes sont jointes. Un Protocole concernant une révision éventuelle des assignations de fréquences aux radiophares de la mer Baltique et six recommandations viennent s'y ajouter. Les Actes finals ont été édités et imprimés à Paris par les soins du Secrétariat général, en français, anglais et espagnol.

#### *VI<sup>e</sup> Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications, Genève.*

Le Secrétariat général de l'Union a également prêté son concours à l'organisation du Secrétariat de la VI<sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.R., Genève, 1951.

#### *Publication des documents.*

Le Service des publications a été particulièrement actif en 1951. Les dépenses de ce service ont dépassé 1.400.000 francs suisses et le produit de la vente des publications a atteint 1.715.000 francs suisses.

Les documents publiés en 1951 par l'Union sont énumérés dans l'annexe n° 5.

Le plus gros ouvrage publié au cours de 1951 a été la *Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques*, 19<sup>e</sup> édition. Commencée vers la fin de mai, l'impression de ce document, composé de deux volumes totalisant 1784 pages grand format, s'est terminée le 15 novembre.

En règle générale, les tirages des documents ont été fixés sur la base des souscriptions reçues des administrations et des exploitations privées. Les prix de vente ont été établis conformément aux prescriptions du Conseil d'administration, c'est-à-dire sur la base des dépenses d'impression majorées d'un pourcentage pour frais généraux. Pour l'année 1951 le taux de majoration appliqué a été de 40 % pour les administrations Membres de l'Union et de 60 % pour les autres souscripteurs. Une partie du produit des majorations a couvert les frais des documents dont la publication est forcément déficitaire (Journal, notifications, circulaires, rapport annuel du Secrétaire général et rapport de gestion financière) parce que, sauf le Journal dont l'abonnement est de 10 francs suisses par an, elles sont adressées gratuitement aux administrations en vertu des dispositions de la Résolution n° 191 (alinéa 2) du Conseil d'administration.

Le Service des expéditions a fait 60.000 envois de documents, dont 35.000 ont été effectués à partir des imprimeries. Cette activité est l'objet d'une attention particulière en raison des incidences financières qu'elle présente. Il s'agit de faire parvenir le plus rapidement possible et de la façon la moins coûteuse, dans tous les pays du monde, la documentation nécessaire pour l'exploitation quotidienne des télécommunications internationales. Il faut dans chaque cas décider du moyen de transport, compte tenu du pays de destination et de l'importance et de l'urgence de l'envoi. A noter qu'aux travaux d'expédition proprement dits s'ajoutent la tenue d'une comptabilité précise et l'établissement de milliers de factures (5.000 en 1951), tous les envois étant faits à titre onéreux.

Outre le papier fourni par les imprimeurs pour la publication de petits documents, le Service des publications a utilisé, au cours de l'année 1951, près de 200 tonnes de papier d'impression.

---

## VI. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### Nations Unies

Les relations avec les Nations Unies continuent à se développer sous le double signe de la collaboration et de la coordination. Les problèmes communs donnent lieu à une importante correspondance et à des réunions qui augmentent sensiblement la tâche du Secrétariat général quoique les relations restent strictement dans les limites de l'accord conclu entre les Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications.

On trouvera en annexe n° 6 la liste des conférences et réunions des Nations Unies auxquelles l'Union a été représentée ainsi que des invitations qu'elle a dû décliner, au cours de la période s'étendant du 16 mars 1951 au 1<sup>er</sup> mars 1952.

Le Conseil d'administration de l'Union a examiné, au cours de sa sixième session, tenue en 1951, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil Economique et Social énumérées ci-après. Les mesures auxquelles elles ont donné lieu sont brièvement indiquées.

#### *Résolutions concernant l'Assistance technique.*

Résolution de l'Assemblée générale:

- 58 (I) Transfert aux Nations Unies des fonctions consultatives exercées en matière de service social par l'U.N.R.R.A.
- 200 (III) Assistance technique en vue du développement économique
- 256 (III) Mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique
- 304 (IV) Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés.

Résolution de l'ECOSOC:

- 222 (IX) A. Développement économique des pays insuffisamment développés.

La suite donnée par l'Union à ces résolutions en matière d'assistance technique est exposée dans le Chapitre VII du présent rapport.

#### *Résolution concernant la concentration des efforts et des ressources.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 413 (V)

Résolution de l'ECOSOC n° 362 (XII)

Suivant les instructions reçues du Conseil d'administration, le Secrétaire général de l'Union a expliqué aux Nations Unies que le programme de travail de l'U.I.T. diffère de celui d'autres institutions spécialisées, a indiqué les conférences et les réunions qui ont été renvoyées et a mentionné les travaux des Comités consultatifs internationaux.

#### *Résolution concernant la liberté de l'information.*

Résolution de l'Assemblée générale:

- 424 (V) Liberté de l'information: brouillage des ondes radioélectriques
- 425 (V) Question de la liberté de l'information et de la presse en période exceptionnelle
- 426 (V) Projet de Convention sur la liberté de l'information.

Etant donné que les articles 1 et 2 du projet de Convention sur la liberté de l'information peuvent être en contradiction avec les articles 29 et 30 de la Convention d'Atlantic City, le Conseil d'administration a chargé le Secrétaire général de l'Union d'attirer l'attention des Nations Unies sur les dispositions des articles 29 et 30 de la Convention d'Atlantic City et, le cas échéant, de demander que l'Union soit représentée à la Conférence proposée pour l'examen du projet de Convention sur la Liberté de l'information.

*Résolution concernant la reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un Etat-Membre.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 396 (V)

Etant donné que l'aspect pratique de la question a déjà été réglé pour la période s'étendant jusqu'à la septième session du Conseil d'administration, il a été décidé que la discussion de la résolution serait renvoyée à la septième session du Conseil.

*Résolution concernant le réseau de télécommunications des Nations Unies.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 460 (V)

Le Conseil d'administration a décidé de prier les Nations Unies de présenter leurs demandes de fréquences à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications.

*Résolution concernant les réserves aux conventions multilatérales.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 478 (V)

Le Conseil a prié le Secrétaire général de l'Union de suivre cette question et de soumettre un rapport à la septième session, en vue de l'inclusion d'un exposé sur ce sujet dans le rapport général du Conseil à la Conférence de plénipotentiaires.

*Résolution concernant les mesures à prendre en vue d'aider au maintien de la paix et de la sécurité internationales.*

Résolution de l'ECOSOC n° 363 (XII)

Le Conseil d'administration a demandé au Secrétaire général de faire une nouvelle démarche auprès des Nations Unies afin que la question soit étudiée plus à fond et qu'un rapport à ce sujet soit présenté à la septième session du Conseil.

*Résolutions concernant l'assistance et le relèvement en Corée.*

Résolutions de l'Assemblée générale nos 376 (V) et 410 (V)

Résolutions de l'ECOSOC n° 323 (XI)

Le Conseil d'administration n'a pas pris de décision à ce sujet. Il a simplement noté que la Résolution de l'Assemblée générale sur la Corée avait été soumise à l'attention des Membres de l'Union et qu'aucune demande d'assistance d'experts n'avait été reçue.

*Résolution concernant les budgets administratifs des institutions spécialisées.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 411 (V)

Le Conseil, ayant étudié les différents points de cette résolution, a décidé:

1° que le budget du service des publications sera transmis aux Nations Unies en même temps que les renseignements sur le budget ordinaire;

2° que le Secrétaire général ou son représentant devrait assister aux réunions du Comité consultatif pour les questions administratives;

3° que le Secrétaire général devrait faire une étude des variations du coût de la vie entre 1948 et 1951, et rédiger un rapport à ce sujet à l'intention de la septième session du Conseil. Il devrait également étudier les autres facteurs qui interviennent dans la question des échelles de traitement, comme par exemple les salaires locaux en vigueur, et les traitements payés par les autres organisations internationales ayant leur siège à Genève. Il devrait encore étudier les répercussions de tout ajustement des échelles de traitement sur la Caisse d'assurance. Le Secrétaire général devrait aussi établir un exposé faisant ressortir les variations de prix du papier et autres fournitures d'impression entre 1948 et 1951.

4° qu'il y avait lieu d'examiner, dans le cas de conférences tenues hors de Genève, la possibilité d'utiliser des contributions en monnaie du pays. A cet égard, un accord pourrait être passé avec le pays invitant, aux termes duquel les contributions dues à l'Union seraient acceptées en monnaie locale, pour un pourcentage permettant de couvrir les frais de la Conférence qui ont été réglés dans cette monnaie.

*Résolution concernant l'émission de timbres-poste par les Nations Unies.*

Résolution de l'Assemblée générale n° 454 (V)

Le Conseil d'administration a proposé que le Secrétaire général soumette des projets de vignettes symbolisant les activités de l'Union.

*Résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par l'ECOSOC depuis la sixième session du Conseil d'administration.*

Au cours de sa septième session, avril/mai 1952, le Conseil examinera les résolutions de la VI<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et de la XIII<sup>e</sup> session de l'ECOSOC susceptibles d'intéresser l'U.I.T.

\* \* \*

Certaines des grandes questions de coordination débattues entre les Nations Unies et les institutions spécialisées n'intéressent pas l'U.I.T. C'est le cas, par exemple, des questions de priorités à accorder à certains programmes, des questions relatives aux migrations humaines, des questions concernant l'aide aux personnes physiquement diminuées, etc. Par contre, l'U.I.T. doit suivre avec attention l'évolution des questions administratives et financières qui se posent à toutes les organisations et que celles-ci s'efforcent de résoudre d'une façon aussi uniforme que possible. Cependant, il subsiste dans les statuts des organisations des divergences qui s'opposent à une unification complète.

Parmi les questions étudiées en commun avec les Nations Unies au cours de l'année 1951, nous citerons: l'adaptation des règlements financiers et des règles du personnel des deux organisations, la comparaison des systèmes d'assurance du personnel, la question de la formation professionnelle des fonctionnaires internationaux, la coordination des bibliothèques, la coopération en matière de publications.

Dans le domaine des activités proprement dites des organisations, l'Union a suivi avec attention l'étude par les Nations Unies d'une série de questions comme les réserves aux conventions multilatérales, la liberté de l'information, la reconnaissance de la représentation d'un Etat Membre.

Il convient de mentionner spécialement la question de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées que le Conseil d'administration a acceptée au nom de l'U.I.T. et qui, au 31 décembre 1951, était en vigueur entre l'U.I.T. et les pays suivants: Autriche, Chili, Danemark, Guatemala, Jordanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Yougoslavie.

Signalons enfin que, comme suite à un arrangement entre les secrétariats, les échanges systématiques de documents ont été sensiblement réduits en 1951. Il en est résulté quelques économies de temps et d'argent sans que l'efficacité des échanges de documents ait été réduite, bien au contraire.

### **Institutions spécialisées.**

L'Union se trouve en contact avec toutes les autres institutions spécialisées dans sa collaboration, sous l'égide des Nations Unies, à la solution des problèmes communs à toutes les organisations.

Les indications qui suivent donnent un aperçu des relations de l'Union avec les institutions spécialisées dont certaines activités concernent les télécommunications.

#### *Relations avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.).*

L'U.I.T. et l'O.A.C.I. continuent à collaborer étroitement, tant au sein de leurs conférences ou réunions respectives que par l'échange de documentation.

Un membre de l'I.F.R.B. a assisté à la quatrième session de la Division des communications de l'O.A.C.I. en avril-mai 1951, à Montréal, puis à la réunion régionale Europe-Méditerranée, en février 1952, à Paris. Du côté de l'O.A.C.I., des représentants de cette organisation ont participé de façon très active à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications en 1951, à Genève, et ont ainsi contribué au succès de la Conférence pour la partie aéronautique.

D'autre part, la question des conditions d'utilisation du réseau de télécommunication aéronautique pour la transmission de télégrammes des diverses classes continue à être étudiée par l'O.A.C.I. et l'U.I.T., en collaboration entre leurs secrétariats respectifs.

Enfin, l'O.A.C.I. a collaboré activement aux travaux du C.C.I.F. sur le Programme d'interconnexion en Europe et dans le bassin méditerranéen.

#### *Relations avec l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.).*

La question de la priorité à accorder aux télégrammes et aux conversations téléphoniques épidémiologiques internationaux d'urgence exceptionnelle a été soumise au Conseil d'administration au cours de sa sixième session. L'Union et l'O.M.S. ont poursuivi leur collaboration dans ce domaine et sont parvenues à un résultat satisfaisant.

#### *Relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.).*

En octobre 1951, le Secrétaire général de l'Union a conclu avec le Directeur général de l'U.N.E.S.C.O. un arrangement de travail délimitant les champs d'activité des deux organisations dans le domaine de l'Assistance technique en matière de radiodiffusion. Il a été convenu que l'U.N.E.S.C.O. traiterait les demandes d'assistance technique en rapport avec les programmes de radiodiffusion cependant que les demandes en rapport avec la technique des radiocommunications seraient réservées à l'U.I.T.

D'autre part, l'Union est entrée en rapport avec l'U.N.E.S.C.O. à l'occasion de la création du Centre international de calcul.

Enfin, le Secrétariat suit avec attention les travaux de l'U.N.E.S.C.O. relatifs au droit d'auteur.

#### *Relations avec l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.).*

Les relations avec l'O.M.M. dont le Secrétariat général a été transféré en 1951 de Lausanne à Genève, se sont poursuivies de façon très étroite et portent surtout sur l'échange de documentation destinée à la tenue à jour des documents de service en ce qui concerne la diffusion de renseignements météorologiques.

De même que l'O.A.C.I. et d'autres organisations, l'O.M.M. a collaboré activement aux travaux du C.C.I.F. sur le Programme d'interconnexion en Europe et dans le bassin méditerranéen.

Un représentant de l'O.M.M. a assisté à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications, à Genève.

Par ailleurs la collaboration entre le Secrétariat du C.C.I.R. et l'O.M.M. s'est poursuivie dans des conditions très satisfaisantes.

*Relations avec l'Organisation internationale du travail (O.I.T.).*

Le Secrétaire général de l'Union est entré en rapport avec le Directeur général de l'O.I.T. au sujet de l'affiliation éventuelle de l'U.I.T. au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

D'autre part, l'affiliation éventuelle du personnel de l'U.I.T. à la Caisse d'assurance-maladie de l'O.I.T. a été examinée avec beaucoup de soin par les autorités compétentes de cette Organisation.

*Relations avec les autres organisations internationales.*

Les relations avec les autres organisations internationales au cours de l'année 1951 n'appellent pas de remarques particulières, sauf en ce qui concerne la Chambre de Commerce internationale qui a tenu à Lisbonne en juin un congrès auquel l'U.I.T. a été représentée.

---

## VII. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

### ADMISSION DE L'U.I.T. COMME « ORGANISATION PARTICIPANTE » AU PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE.

Par sa Résolution n° 225, le Conseil d'administration, au cours de sa sixième session, avait confirmé

« la demande de principe faite antérieurement par le représentant de l'U.I.T. au Comité de l'Assistance technique, pour qu'une somme appropriée, prélevée sur les fonds du Programme élargi d'Assistance technique, soit attribuée à l'U.I.T.;

« et prié

« le Conseil économique et social d'examiner cette demande lors de sa treizième session à Genève, 1951, lorsqu'il étudiera à nouveau les attributions à faire pour l'exercice financier suivant (2<sup>e</sup> année d'exercice). »

Conformément aux instructions du Conseil, le Secrétaire général a soumis la question aux Nations Unies.

La question a été débattue en premier lieu au sein du Comité de l'Assistance technique, qui, dans son rapport au Conseil économique et social (XIII<sup>e</sup> session), s'est exprimé comme suit:

« Le Comité de l'Assistance technique a examiné la demande de participation au Programme d'Assistance technique formulée par l'U.I.T. (E/2026, 20 juin 1951); il a pris acte du vif désir qu'a l'U.I.T., qui en a par ailleurs la capacité, comme en ont témoigné son Conseil d'administration et son représentant devant le Groupe de travail, de donner satisfaction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1952, à toutes les demandes d'assistance technique dans le domaine des télécommunications en général, à condition que soit suivie la procédure prescrite par les dispositions d'ordre constitutionnel qui régissent l'activité de l'Union.

« Le Comité a également relevé:

- a) que la demande de participation au Programme élargi formulée par l'U.I.T. n'a pas encore été examinée par le Conseil, non plus que par l'Assemblée générale;
- b) que pour être approuvée officiellement, il faut que cette demande fasse l'objet d'une décision au cours de la présente session du Conseil et lors de la prochaine session de l'Assemblée générale;
- c) que, d'après les prévisions, le montant des fonds qui, au titre de l'Assistance technique, pourront être demandés pour être dépensés en 1952 dans le domaine des télécommunications en général, ne représentera qu'une très faible proportion des dépenses prévues au titre du Programme pour 1952.

« En conséquence, le Comité recommande au Conseil d'approuver la participation de l'U.I.T. au Programme élargi d'Assistance technique, dans le cadre des dispositions prises pour 1952, sommairement décrites ci-dessous:

- a) devraient être mis par l'O.N.U. à la disposition de l'U.I.T. pour l'exécution de projets relevant de la compétence de l'U.I.T., des fonds qui seraient prélevés par l'Organisation des Nations Unies sur sa part du compte spécial, aux termes d'un arrangement à intervenir entre l'U.I.T. et l'Organisation des Nations Unies;
- b) l'Organisation des Nations Unies devrait ménager, dans ses prévisions budgétaires pour 1952, un poste spécial pour l'Assistance technique dans le domaine des télécommunications;

- c) l'Organisation des Nations Unies devrait également assumer la charge des services administratifs nécessaires à l'exécution des projets entrepris dans le domaine des télécommunications;
- d) l'U.I.T. demanderait à l'Organisation des Nations Unies de la représenter au Bureau de l'Assistance technique lorsqu'aucune question d'un intérêt immédiat pour l'Union n'est inscrite à l'ordre du jour du Bureau. »

Le Conseil économique et social a adopté ces propositions et, dans sa Résolution n° 400 (XIII)' il a formellement « approuvé la participation de l'U.I.T. au Programme élargi d'Assistance technique ».

D'autre part, la VI<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, dans sa séance du 12 janvier 1952, a « *pris acte avec satisfaction* des mesures adoptées par le Conseil économique et social dans sa Résolution n° 400 (XIII), en date du 30 août 1951, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme élargi... etc. », ce qui implique notamment l'approbation de la participation de l'U.I.T. au Programme élargi.

L'U.I.T. est donc désormais « organisation participante » au Programme élargi d'Assistance technique au sens de la Résolution n° 222-A (IX) de l'ECOSOC et à ce titre, est notamment membre du Bureau de l'Assistance technique, à égalité avec les autres institutions spécialisées.

Cependant, la Résolution n° 222 du Conseil économique et social qui indique la répartition des crédits entre les organisations participantes n'a pas été modifiée, si bien que l'U.I.T. ne figure pas parmi les bénéficiaires des crédits.

En conséquence, pour 1952, elle participe au Programme dans les conditions spéciales définies par le Comité de l'Assistance technique, c'est-à-dire que les fonds dont elle a besoin sont prélevés sur ceux dont dispose le Service de l'Assistance technique des Nations Unies.

Sur la base des recommandations du Comité de l'Assistance technique, le Secrétaire général est en train de négocier avec l'Administration de l'Assistance technique des Nations Unies un accord provisoire.

*Aperçu de ce que l'U.I.T. a fait au titre du Programme élargi d'Assistance technique.*

Dans sa Résolution n° 225, le Conseil d'administration avait, notamment, invité

« le Secrétaire général de l'U.I.T., jusqu'à ce que des fonds soient mis à la disposition de l'U.I.T. au titre du Programme élargi d'Assistance technique, en collaboration avec le Comité de coordination de l'U.I.T., à coopérer dans toute la mesure du possible et dans le cadre du budget, avec l'Administration de l'Assistance technique des Nations Unies et le Bureau de l'Assistance technique, dans la mesure où les demandes d'Assistance technique dans le domaine des télécommunications sont soumises aux Nations Unies ou aux institutions spécialisées. »

Conformément à ces instructions, le Secrétaire général, en collaboration avec le Comité de coordination de l'Union a traité au mieux les questions d'Assistance technique qui lui ont été soumises par les Nations Unies et, dans un cas, par l'U.N.E.S.C.O. Il s'est agi principalement du recrutement d'experts et du placement de boursiers.

On trouvera, en annexe n° 7, un état des demandes d'assistance technique traitées depuis le 1<sup>er</sup> juin 1951.

---

Le Conseil d'administration, au cours de sa septième session (avril-mai 1952) reverra toute la question, à la lumière, notamment, des avis émis par les Comités consultatifs internationaux. D'une part, il examinera les procédures à suivre pour que l'Union participe à l'Assistance technique en 1952 d'une manière aussi efficace que possible, dans le cadre de la Convention et du budget actuels. D'autre part, il va rendre compte à la Conférence de plénipotentiaires des mesures prises à ce sujet.

## VIII. CONCLUSION

Ce bref aperçu des activités du Secrétariat général pendant l'année 1951 ne peut présenter son plein intérêt que si on le situe dans le cadre général des activités de l'Union pendant la même période. Aussi pourra-t-on se reporter utilement aux rapports des autres organismes de l'Union qui sont publiés séparément.

Signalons pour terminer que l'année 1951 a été déjà marquée dans ses derniers mois par les perspectives d'une année 1952 qui sera très chargée. La Conférence de plénipotentiaires doit en effet se réunir en octobre 1952 à Buenos Aires et il a fallu, un an auparavant, entreprendre les travaux préparatoires habituels. Si pour la plupart des autres organisations la réunion de la Conférence de plénipotentiaires est une manifestation courante puisqu'elle a lieu tous les ans, il n'en est pas de même à l'U.I.T. où la réunion n'a lieu que tous les cinq ans et où, en conséquence, elle revêt une importance particulière, tant en ce qui concerne le nombre et l'importance des problèmes à résoudre que le surcroît de travail qu'elle occasionne au Secrétariat.

*Le Secrétaire général :*

L. MULATIER.

---

## SITUATION DES PAYS PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION

1. Situation des divers pays par rapport à la Convention d'Atlantic City (1947)  
et aux Règlements y annexés.

(Etat au 15 mars 1952.)

N. B. — Bien que ce rapport couvre seulement la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1951, il a paru utile de mettre à jour le présent état à la date de sa publication (1<sup>er</sup> mars 1952).

Des Actes d'Atlantic City, seule la Convention doit être ratifiée. Cependant, divers pays ont jugé à propos de ratifier ou d'approuver expressément certains des autres Actes des Conférences d'Atlantic City. Les ratifications ou approbations de l'espèce sont mentionnées ci-après sous forme de renvois.

La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion à la Convention ou d'une approbation des Règlements.

La lettre S signifie que l'Acte a été signé.

Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque sont Membres des Nations Unies.

| Pays ou groupes de territoires                                                                                                                               | Classe de contribution | Conférence de plénipotentiaires |                                                                                    |                 |                         | Conférence des radiocommunications |                                               |                       | Conférence de Paris, 1949 |    |                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|----|------------------------|----|
|                                                                                                                                                              |                        | Convention                      |                                                                                    |                 | Protocoles additionnels | Règlement des radiocommunications  | Règlement additionnel des radiocommunications | Protocole additionnel | Règlement télégraphique   |    | Règlement téléphonique |    |
|                                                                                                                                                              |                        |                                 | Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général | Protocole final |                         |                                    |                                               |                       |                           |    |                        |    |
| 1                                                                                                                                                            | 2                      | 3                               | 4                                                                                  | 5               | 6                       | 7                                  | 8                                             | 9                     | 10                        | 11 | 12                     | 13 |
| *Afghanistan . . . . .                                                                                                                                       | VIII                   | A                               | 31. III. 1949                                                                      | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | S                         |    | S                      |    |
| Albanie (République populaire d') . . . . .                                                                                                                  | VIII                   | S                               | 30. VI. 1949 <sup>11)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A  | S                      | A  |
| *Arabie Saoudite (Royaume de l') <sup>1)</sup> . . . . .                                                                                                     | VII                    | S                               | 7. II. 1949 <sup>4)</sup>                                                          | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         |    | —                      |    |
| *Argentine (République) . . . . .                                                                                                                            | I                      | S                               | 17. VIII. 1949                                                                     | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | A  | —                      |    |
| *Australie (Fédération de l') . . . . .                                                                                                                      | I                      | S                               | 7. I. 1949 <sup>5)</sup>                                                           | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A  | S                      | A  |
| Autriche . . . . .                                                                                                                                           | VIII                   | S                               | 22. V. 1950 <sup>11)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A  | S                      | A  |
| *Belgique . . . . .                                                                                                                                          | V                      | S                               | 9. IX. 1949 <sup>33)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A  | S                      | A  |
| *Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) . . . . .                                                                                                 | VI                     | S                               | 1. III. 1949 <sup>6)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         |    | S                      |    |
| *Birmanie . . . . .                                                                                                                                          | VII                    | S                               | 21. I. 1949                                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | A  | —                      | A  |
| *Bolivie . . . . .                                                                                                                                           | VII                    | A                               | 9. VI. 1950                                                                        | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | —                         |    | —                      |    |
| *Brésil . . . . .                                                                                                                                            | II                     | S                               | 24. VIII. 1949 <sup>31)</sup>                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         |    | —                      |    |
| Bulgarie (République populaire de) <sup>26)</sup> . . . . .                                                                                                  | VII                    | S                               | 19. V. 1949 <sup>28)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A  | S                      | A  |
| Cambodge (Royaume du) . . . . .                                                                                                                              |                        |                                 |                                                                                    |                 |                         |                                    |                                               |                       |                           |    |                        |    |
| *Canada <sup>1)</sup> . . . . .                                                                                                                              | II                     | S                               | 5. XI. 1948 <sup>7)</sup>                                                          | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | S                         | A  | —                      |    |
| Ceylan . . . . .                                                                                                                                             | VII                    | A                               | 1. VIII. 1949                                                                      | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | S                         | A  | S                      | A  |
| *Chili <sup>1)</sup> . . . . .                                                                                                                               | VII                    | S                               | 27. IX. 1950 <sup>41)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         |    | S                      |    |
| *Chine <sup>1)</sup> . . . . .                                                                                                                               | II                     | S                               | 11. V. 1949                                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A  | S                      | A  |
| Cité du Vatican (Etat de la) . . . . .                                                                                                                       | VIII                   | S                               | 1. VIII. 1949                                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         |    | S                      |    |
| *Colombie (République de) <sup>1)</sup> . . . . .                                                                                                            | VI                     | S                               | 12. IX. 1949 <sup>35)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         |    | —                      |    |
| Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord . . . . . | III                    | S                               | 20. VII. 1949 <sup>11)</sup>                                                       | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | A  | —                      |    |

[illegible]

| Pays ou groupes de territoires                                                                         | Classe de contribution | Conférence de plénipotentiaires |                                                                                    |                 |                         | Conférence des radiocommunications |                                               |                       | Conférence de Paris, 1949 |                        |    |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|----|------------------|
|                                                                                                        |                        | Convention                      |                                                                                    | Protocole final | Protocoles additionnels | Règlement des radiocommunications  | Règlement additionnel des radiocommunications | Protocole additionnel | Règlement télégraphique   | Règlement téléphonique |    |                  |
|                                                                                                        |                        |                                 | Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général |                 |                         |                                    |                                               |                       |                           |                        |    |                  |
| 1                                                                                                      | 2                      | 3                               | 4                                                                                  | 5               | 6                       | 7                                  | 8                                             | 9                     | 10                        | 11                     | 12 | 13               |
| *Libéria . . . . .                                                                                     | VII                    | A                               | 24. VI. 1950                                                                       | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| *Luxembourg . . . . .                                                                                  | VII                    | S                               | 21. IV. 1949 <sup>11)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Mexique <sup>1)</sup> . . . . .                                                                       | V                      | S                               | 9. IX. 1949 <sup>34)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| Monaco . . . . .                                                                                       | VIII                   | S                               | 17. IX. 1948 <sup>15)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | —                      | S  | —                |
| *Nicaragua . . . . .                                                                                   | VII                    | S                               | 20. II. 1950                                                                       | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —                |
| *Norvège . . . . .                                                                                     | V                      | S                               | 30. XII. 1948                                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Nouvelle-Zélande . . . . .                                                                            | VI                     | S                               | 21. IX. 1948 <sup>16)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Pakistan <sup>1)</sup> . . . . .                                                                      | IV                     | S                               | 6. I. 1949 <sup>17)</sup>                                                          | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A                      | S  | <sup>40)</sup>   |
| *Panama <sup>1)</sup> . . . . .                                                                        | VII                    | S                               | —                                                                                  | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —                |
| *Paraguay . . . . .                                                                                    | VII                    | A                               | 25. IX. 1950                                                                       | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| *Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée <sup>12)</sup> .                           | V                      | S                               | 31. XII. 1948 <sup>12)</sup>                                                       | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Pérou <sup>1)</sup> . . . . .                                                                         | VI                     | S                               | 10. III. 1950                                                                      | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| *Philippines (République des) <sup>1)</sup> .                                                          | VI                     | S                               | —                                                                                  | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| *Pologne (République de) . . .                                                                         | III                    | S                               | 14. V. 1949 <sup>24)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| Portugal . . . . .                                                                                     | IV                     | S                               | 7. VI. 1949 <sup>11)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| Protectorats français du Maroc et de la Tunisie . . . . .                                              | VIII                   | S                               | 17. III. 1950                                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A <sup>44)</sup>       | S  | A <sup>44)</sup> |
| République populaire de la Mongolie . . . . .                                                          | —                      | —                               | —                                                                                  | —               | —                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —                |
| *République fédérative populaire de Yougoslavie . . . . .                                              | VIII                   | S                               | 25. I. 1949 <sup>18)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *République Socialiste Soviétique de l'Ukraine . . . . .                                               | IV                     | S                               | 1. III. 1949 <sup>19)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | —                      | S  | —                |
| Rhodesia du Sud . . . . .                                                                              | VIII                   | S                               | 20. VII. 1949 <sup>11)</sup>                                                       | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —                |
| Roumaine (Républ. populaire) <sup>23)</sup>                                                            | VIII                   | S                               | 17. VIII. 1949 <sup>30)</sup>                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord .                                           | I                      | S                               | 29. XI. 1948 <sup>11)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Suède . . . . .                                                                                       | V                      | S                               | 21. XII. 1948                                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| Suisse (Confédération) . . . . .                                                                       | V                      | S                               | 21. XII. 1948 <sup>20)</sup>                                                       | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| *Syrienne (République) <sup>46)</sup> . . .                                                            | VII                    | S                               | 25. V. 1951                                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | —                |
| *Tchécoslovaquie . . . . .                                                                             | V                      | S                               | 24. VIII. 1948                                                                     | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A                |
| Territoires des Etats-Unis d'Amérique <sup>1)</sup> . . . . .                                          | I                      | S                               | 17. VII. 1948 <sup>21)</sup> <sup>9)</sup>                                         | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | —                         | A                      | —  | —                |
| Territoires d'Outre-Mer de la République Française et territoires administrés comme tels <sup>2)</sup> | II                     | S                               | 15. VIII. 1951                                                                     | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —                |

| Pays ou groupes de territoires                                                              | Classe de contribution | Conférence de plénipotentiaires |                                                                                    |                 |                         | Conférence des radiocommunications |                                               |                       | Conférence de Paris, 1949 |                        |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|----|----|
|                                                                                             |                        | Convention                      |                                                                                    | Protocole final | Protocoles additionnels | Règlement des radiocommunications  | Règlement additionnel des radiocommunications | Protocole additionnel | Règlement télégraphique   | Règlement téléphonique |    |    |
|                                                                                             |                        |                                 | Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général |                 |                         |                                    |                                               |                       |                           |                        |    |    |
| 1                                                                                           | 2                      | 3                               | 4                                                                                  | 5               | 6                       | 7                                  | 8                                             | 9                     | 10                        | 11                     | 12 | 13 |
| Territoires portugais d'Outre-Mer <sup>45)</sup> . . . . .                                  | IV                     | S                               | 7. VI. 1949 <sup>11)</sup>                                                         | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A                      | S  | A  |
| *Thaïlande <sup>3)</sup> . . . . .                                                          | V                      | S                               | 12. VII. 1949                                                                      | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —  |
| *Turquie . . . . .                                                                          | V                      | S                               | 8. V. 1950 <sup>39)</sup>                                                          | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | —                      | S  | —  |
| *Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest <sup>28)</sup> . . . . . | II                     | S                               | 19. II. 1949 <sup>10)</sup>                                                        | S               | S                       | S                                  | S                                             | —                     | S                         | A                      | S  | A  |
| *Union des Républiques Socialistes Soviétiques <sup>1)</sup> . . . . .                      | I                      | S                               | 7. I. 1949 <sup>22)</sup>                                                          | S               | S                       | S                                  | S                                             | S                     | S                         | A                      | S  | A  |
| *Uruguay (République orientale de l') <sup>1)</sup> . . . . .                               | VI                     | S                               |                                                                                    | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —  |
| *Vénézuéla (Etats-Unis de) <sup>1)</sup> . . . . .                                          | V                      | S                               | 28. VII. 1950                                                                      | S               | S                       | S                                  | —                                             | —                     | S                         | —                      | S  | —  |
| Viêt-Nam (Etat du) . . . . .                                                                | VII                    | A                               | 24. IX. 1951                                                                       | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —  |
| *Yémen . . . . .                                                                            | VII                    |                                 |                                                                                    |                 |                         |                                    |                                               |                       |                           |                        |    |    |
| Zone espagnole du Maroc et ensemble des possessions espagnoles . . . . .                    | VIII                   | A                               | 2. V. 1951 <sup>27)</sup>                                                          | —               | —                       | —                                  | —                                             | —                     | —                         | —                      | —  | —  |

†) Actuellement il n'existe encore aucun Membre associé de l'Union; toutefois, une consultation est présentement ouverte sur l'admission d'un tel Membre.

1) Voir la déclaration qui figure dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City (1947).

2) Ancienne dénomination: Colonies, Protectorats et Territoires d'Outre-Mer sous mandat français.

3) Ancienne dénomination: Siam.

4) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, le Protocole final et les suppléments y annexés.

5) L'instrument porte, en outre, approbation du Protocole final, des Protocoles additionnels, du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

Cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Île de Norfolk et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

6) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de Biélorussie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de Biélorussie restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

7) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général, le Protocole final, les Protocoles additionnels et le Règlement des radiocommunications.

8) En outre, le 25 novembre 1948, le Secrétariat général a été avisé par la Direction générale des P. T. T. à Copenhague que le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City ont été approuvés par le Danemark.

9) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention et sur le Règlement des radiocommunications.

10) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur les Protocoles additionnels et sur le Règlement des radiocommunications.

11) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

12) D'après des communications reçues au Secrétariat général en octobre 1948 et en février 1950 de la part des Administrations de Curaçao, des Indes néerlandaises et des Pays-Bas, respectivement:

la dénomination « Curaçao » a été modifiée en « Antilles néerlandaises »;

la dénomination « Indes néerlandaises » a été modifiée en « Indonésie », puis en « République des Etats-Unis de l'Indonésie », enfin en « République d'Indonésie »;

le Membre « Pays-Bas, Surinam et Antilles néerlandaises » a pris la dénomination « Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée ».

L'instrument de ratification déposé au Secrétariat général, et qui porte sur la Convention et ses Annexes, s'applique aux Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises, à la République d'Indonésie, au Surinam et à la Nouvelle-Guinée.

13) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur le Règlement des radiocommunications et sur le Protocole additionnel audit règlement.

14) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, les Résolutions, Recommandations et vœux, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel audit règlement.

15) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général annexé à la Convention.

16) Conformément à l'article 18 de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City (1947), le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré, par lettre en date du 10 août 1949, que la ratification de la Convention internationale des télécommunications par la Nouvelle-Zélande et son acceptation du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications s'appliquent également au territoire sous tutelle du Samoa occidental.

17) L'instrument de ratification porte, en outre:

10 la réserve formulée par la délégation du Pakistan à la Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City, en 1947, réserve figurant sous IX du Protocole final à ladite Convention, à savoir:

« La délégation du Pakistan déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13. »

20 la déclaration suivante (Traduction):

« Le Gouvernement du Pakistan a, en outre, estimé opportun de déclarer, en ratifiant ladite Convention, qu'il comptait que les autres Membres de l'Union tiendraient dûment compte de la situation exceptionnelle du Pakistan en tant qu'Etat nouvellement créé et feraient preuve d'une bienveillante compréhension à son égard, particulièrement en ce qui concerne l'attribution au Pakistan de fréquences radioélectriques qui pourront lui permettre de satisfaire les besoins de ses services, étant donné que ses possibilités de se conformer au Règlement des radiocommunications, ainsi

qu'au Règlement additionnel des radiocommunications, dépendront dans une large mesure de ladite attribution. »

18) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1, 2, 3, 4 et 5, sur le Protocole final et sur les Protocoles additionnels à la Convention.

19) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de l'Ukraine avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de l'Ukraine restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

20) En outre, le 5 janvier 1949, le Secrétariat général a été informé par le Département politique fédéral, à Berne, que le Conseil fédéral avait approuvé le Règlement des radiocommunications ainsi que le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City.

21) L'instrument de ratification par les Etats-Unis d'Amérique s'applique également à tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

22) La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Conseil Suprême de l'Union des R. S. S. avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par l'Union Soviétique restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

23) Ancienne dénomination: Roumanie.

24) L'instrument porte en outre sur les cinq Annexes, le Protocole final et les dix Protocoles additionnels annexés à ladite Convention. La Convention a été ratifiée par M. le Président de la République de Pologne avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« La question de l'approbation du Règlement des radiocommunications qui complète la Convention susmentionnée est laissée ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux des conférences prévues dans les Actes des Conférences internationales des télécommunications et des radiocommunications d'Atlantic City, et cela en raison de la dépendance de ce Règlement des résultats de ces travaux. »

25) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel aux Actes de la Conférence internationale des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium de la Grande Assemblée Nationale de la République populaire de Bulgarie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République populaire de Bulgarie restera ouverte jusqu'à l'achèvement complet des travaux de ladite Conférence. »

26) Ancienne dénomination: Bulgarie.

27) L'instrument d'adhésion contient les réserves suivantes :

Le Gouvernement espagnol formule des réserves provisoires au sujet de l'acceptation complète du paragraphe 3 de l'article 13 de ladite Convention, étant donné que l'Espagne était absente des réunions dans lesquelles les différents Règlements ont été élaborés ; et cela, tant que les services et exploitations espagnols n'auront pas terminé l'examen technique desdits Règlements, ce qu'ils feront dans le plus bref délai, pour déterminer le plus tôt possible la portée de ces réserves, dans le cas où elles seraient nécessaires.

De même, le Gouvernement espagnol déclare, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention d'Atlantic City, de l'article 4 de la Convention de Copenhague du 15 septembre 1948 et de l'article 3 de la Convention de Mexico du 10 avril 1949, qu'il ne se considère pas obligé d'accepter ce qui a été décidé aux réunions de Copenhague et de Mexico, auxquelles il n'a pas participé ; il affirme néanmoins à nouveau son esprit loyal de collaboration et sa volonté de se conformer aux Règlements internationaux à la rédaction desquels il participe et qu'il signe. »

28) Ancienne dénomination: Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest Africain sous mandat

29) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications avec ses Règlement et Protocole additionnels.

30) La Convention a été ratifiée par le Praesidium de la Grande Assemblée Nationale de la République populaire roumaine avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République populaire roumaine restera ouverte jusqu'à l'achèvement complet des travaux de ladite Conférence. »

31) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes, le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications.

32) Ancienne dénomination: Hongrie.

33) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes 1 à 5 à ladite Convention.

34) L'instrument porte, en outre, sur les cinq Annexes, le Protocole final, les dix Protocoles additionnels et le Règlement des radiocommunications avec seize Appendices de la première série et les Appendices A, B et C de la seconde série.

La Convention a été ratifiée par le Président constitutionnel des Etats-Unis du Mexique avec la réserve suivante :

« En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, la délégation mexicaine déclare qu'elle n'engage pas par cette signature le Gouvernement du Mexique à accepter le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention. »

35) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel, annexés à ladite Convention.

36) L'instrument porte, en outre, sur les Actes définitifs des Conférences des télécommunications et des radiocommunications d'Atlantic City.

37) La Convention a été ratifiée par le Conseil de Présidence de la République Populaire Hongroise avec la réserve suivante au sujet de l'article 13 :

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République Populaire Hongroise restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

38) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles additionnels annexés à ladite Convention.

39) L'instrument porte, en outre, sur les cinq Annexes, le Protocole final, les Protocoles additionnels et les Résolutions, recommandations et vœux, annexés à ladite Convention.

40) Voir note 17), 1<sup>o</sup>.

41) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et sur le Protocole additionnel audit Règlement, annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par le Congrès national avec réserve quant aux dispositions des articles 38 et 39 de la Convention et quant aux dispositions visées sous chiffres 990, 991, 992, 994, 995, 996 et 997 de la section II de l'article 41 du Règlement des radiocommunications.

42) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, annexé à ladite Convention.

43) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes à la Convention, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée avec les réserves suivantes :

a) La République de El Salvador se réserve le droit d'accepter ou non l'unité monétaire définie dans l'article 39 de la Convention internationale des télécommunications.

b) Au sujet du chapitre III, article 3, du Règlement des radiocommunications, la République de El Salvador se réserve le droit d'utiliser des fréquences assignées à des pays compris dans d'autres régions (autres que la Région 2), en faisant usage des moyens techniques propres à éviter les brouillages, conformément à l'article 5, chiffre 160, 4<sup>o</sup>, du Règlement.

44) Protectorat français du Maroc seulement.

45) Ancienne dénomination: Colonies portugaises.

46) Ancienne dénomination: Syrie.

**2. Situation par rapport à la Convention de Madrid (1932) des pays énumérés à l'Annexe 1 à la Convention d'Atlantic City qui n'ont pas ratifié ladite Convention ou qui n'y ont pas adhéré (voir 1 ci-dessus).**

(Etat au 15 mars 1952)

| PAYS                                           | Signature<br>=<br>S<br>Adhésion<br>=<br>A | Date du dépôt<br>de la ratification,<br>de l'adhésion<br>ou de la déclaration <sup>1)</sup> |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                                              | 2                                         | 3                                                                                           |
| IRAN . . . . .                                 | S                                         | 20. VII. 1934                                                                               |
| PANAMA . . . . .                               | S                                         | 29. III. 1935                                                                               |
| PHILIPPINES (République des) . . . . .         | A                                         | 13. XII. 1947 <sup>2)</sup>                                                                 |
| URUGUAY (République orientale de l') . . . . . | S                                         | 27. IV. 1936                                                                                |
| YÉMEN . . . . .                                | A                                         | 18. V. 1936                                                                                 |

<sup>1)</sup> Article 5 de la Convention de Madrid.

<sup>2)</sup> Notification faite au Bureau de l'Union.

**RESULTATS DES CONSULTATIONS DES MEMBRES DE L'UNION  
AU SUJET DE L'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

(Article 1, paragraphe 2. c) de la Convention d'Atlantic City.)

**A. Royaume du Cambodge.**

A la date de l'expiration du délai de consultation (30 novembre 1951), le nombre des pays dont les réponses entraient seules en compte pour l'établissement du résultat (voir la Résolution n° 216 du Conseil d'administration) s'élevait à 79.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *pour l'admission* :

Afghanistan; Arabie Saoudite (Royaume de l'); Argentine (République); Australie (Fédération de l'); Autriche; Belgique; Bolivie; Brésil; Canada; Ceylan; Chili; Chine; Cité du Vatican (Etat de la); Colombie (République de); Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Congo belge et Territoires du Ruanda-Urundi; Costa Rica; Danemark; Dominicaine (République); El Salvador (République de); Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; France; Grèce; Haïti (République d'); Honduras (République de); Irlande; Islande; Israël (Etat d'); Italie; Japon; Jordanie (Royaume Hachémite de); Libéria; Luxembourg; Mexique; Monaco; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Paraguay; Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée; Pérou; Portugal; Protectorats français du Maroc et de la Tunisie; Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Suède; Suisse (Confédération); Territoires des Etats-Unis d'Amérique; Territoires d'Outre-Mer de la République française et territoires administrés comme tels; Territoires portugais d'Outre-Mer; Thaïlande; Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest Africain; Vénézuéla (Etats-Unis de) — soit *55 Membres*.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *contre l'admission* :

Albanie (République populaire d'); Biélorussie (République Socialiste Soviétique de); Bulgarie (République populaire de); Hongrie (République Populaire); Pologne (République de); République Socialiste Soviétique de l'Ukraine; Roumaine (République populaire); Tchécoslovaquie; Union des Républiques Socialistes Soviétiques — soit *9 Membres*.

Le total des votes favorables à l'admission — 55 — ayant atteint la majorité requise à l'article 1, chiffre 2, lettre c) de la Convention d'Atlantic City, la demande d'admission du Royaume du Cambodge en qualité de Membre de l'U.I.T. a donc été agréée.

**B. République de Corée.**

A la date de l'expiration du délai de consultation (19 octobre 1950), le nombre des pays dont les réponses entraient seules en compte pour l'établissement du résultat (voir Résolution n° 90 du Conseil d'administration) s'élevait à 68.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *pour l'admission* :

Afghanistan; Argentine (République); Autriche; Belgique; Brésil; Canada; Ceylan; Chili; Chine; Colombie (République de); Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Congo belge et Territoires du Ruanda-Urundi; Cuba; Danemark; Dominicaine (République); Egypte;

Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; France; Grèce; Honduras (République de); Inde; Indonésie (République d'); Iraq; Islande; Italie; Japon; Liban; Luxembourg; Mexique; Monaco; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée; Pérou; Portugal; Protectorats français du Maroc et de la Tunisie; Rhodesia du Sud; Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Suède; Suisse (Confédération); Territoires des Etats-Unis d'Amérique; Territoires portugais d'Outre-Mer; Thaïlande; Turquie — soit *47 Membres*.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *contre l'admission* :

Biélorussie (République Socialiste Soviétique de); Bulgarie (République populaire de); Hongrie (République Populaire); République Socialiste Soviétique de l'Ukraine; Roumaine (République populaire); Union des Républiques Socialistes Soviétiques — soit *6 Membres*.

En outre, cinq pays ont émis un vote affirmatif; toutefois, ces pays n'ayant pas ratifié la/ou adhéré à la Convention d'Atlantic City, dans les délais prévus, leurs réponses n'ont pas pu être prises en considération.

Le total des votes favorables à l'admission — 47 — ayant atteint la majorité requise à l'article 1, chiffre 2, lettre *c*) de la Convention d'Atlantic City, la demande d'admission de la République de Corée en qualité de Membre de l'U.I.T. a donc été *agréée*.

### **C. Royaume du Laos.**

A la date de l'expiration du délai de consultation (12 novembre 1951), le nombre des pays dont les réponses entraient seules en compte pour l'établissement du résultat (voir Résolution n° 216 du Conseil d'administration) s'élevait à 79.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *pour l'admission* :

Afghanistan; Arabie Saoudite (Royaume de l'); Argentine (République); Australie (Fédération de l'); Autriche; Belgique; Bolivie; Brésil; Canada; Ceylan; Chili; Chine; Cité du Vatican (Etat de la); Colombie (République de); Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Congo belge et Territoire du Ruanda-Urundi; Costa Rica; Danemark; Dominicaine (République); El Salvador (République de); Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; France; Grèce; Haïti (République d'); Honduras (République de); Irlande; Israël (Etat d'); Italie; Japon; Jordanie (Royaume Hachémite de); Libéria; Luxembourg; Mexique; Monaco; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Paraguay; Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée; Pérou; Portugal; Protectorats français du Maroc et de la Tunisie; Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Suède; Suisse (Confédération); Syrienne (République); Territoires des Etats-Unis d'Amérique; Territoires d'Outre-Mer de la République française et territoires administrés comme tels; Territoires portugais d'Outre-Mer; Thaïlande; Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest africain; Vénézuéla (Etats-Unis de); Zone espagnole du Maroc et ensemble des possessions espagnoles — soit *56 Membres*.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *contre l'admission* :

Albanie (République populaire d'); Biélorussie (République Socialiste Soviétique de); Bulgarie (République populaire de); Hongrie (République Populaire); Pologne (République de); République Socialiste Soviétique de l'Ukraine; Roumaine (République populaire); Tchécoslovaquie; Union des Républiques Socialistes Soviétiques — soit *9 Membres*.

Le total des votes favorables à l'admission — 56 — ayant atteint la majorité requise à l'article 1, chiffre 2, lettre *c*) de la Convention d'Atlantic City, la demande d'admission du Royaume du Laos en qualité de Membre de l'U.I.T. a donc été *agréée*.

#### D. Etat du Viêt-Nam.

A la date de l'expiration du délai de consultation (24 août 1954), le nombre des pays dont les réponses entraient seules en compte dans l'établissement du résultat (voir Résolution n° 216 du Conseil d'administration) s'élevait à 77.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *pour l'admission* :

Arabie Saoudite (Royaume de l'); Argentine (République); Australie (Fédération de l'); Autriche; Belgique; Bolivie; Brésil; Canada; Ceylan; Chili; Chine; Cité du Vatican (Etat de la); Colombie (République de); Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Congo belge et Territoires du Ruanda-Urundi; Costa-Rica; Cuba; Danemark; Dominicaine (République); El Salvador (République de); Equateur; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; France; Grèce; Haïti (République d'); Honduras (République de); Irlande; Islande; Israël (Etat d'); Italie; Japon; Jordanie (Royaume Hachémite de); Libéria; Luxembourg; Mexique; Monaco; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Paraguay; Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée; Pérou; Portugal; Protectorats français du Maroc et de la Tunisie; Rhodesia du Sud; Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Suède; Suisse (Confédération); Syrienne (République); Territoires des Etats-Unis d'Amérique; Territoires d'Outre-Mer de la République française et territoires administrés comme tels; Territoires portugais d'Outre-Mer; Thaïlande; Turquie; Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest africain; Vénézuéla (Etats-Unis de) — soit *58 Membres*.

Les Membres de l'Union suivants se sont prononcés *contre l'admission* :

Albanie (République populaire d'); Biélorussie (République Socialiste Soviétique de); Bulgarie (République populaire de); Hongrie (République Populaire); Pologne (République de); République Socialiste Soviétique de l'Ukraine; Roumaine (République populaire); Tchécoslovaquie; Union des Républiques Socialistes Soviétiques — soit *9 Membres*.

Le total des votes favorables à l'admission — 58 — ayant atteint la majorité requise à l'article 1, chiffre 2, lettre c) de la Convention d'Atlantic City, la demande d'admission de l'Etat du Viêt-Nam en qualité de Membre de l'U.I.T. a donc été *agréée*.

---

ANNEXE 3 (voir page 8 du rapport).

# BUDGETS DE 1951 ET DE 1952 (\*)

## I. Résumé des recettes et des dépenses ordinaires.

| RECETTES                                                                      | Francs suisses |                       | DÉPENSES <sup>1)</sup>                                                      | Francs suisses |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|
|                                                                               | 1951           | 1952                  |                                                                             | 1951           | 1952                 |
| Solde reporté de l'exercice précédent (simple estimation pour 1952) . . . . . | 342.762        | 270.000               | Conseil d'administration . . . . .                                          | 200.000        | 225.000              |
| Parts contributives:                                                          |                |                       | Secrétariat général . . . . .                                               | 1.760.300      | 2.008.400            |
| 1951, 763 unités à 5.150 . . . . .                                            | 3.929.450      | —                     | I.F.R.B. . . . .                                                            | 1.122.000      | 1.070.000            |
| 1952, 763 unités à 5.240 . . . . .                                            | —              | 3.998.120             | C.C.I.F. . . . .                                                            | 417.200        | 430.660              |
| Imprévu . . . . .                                                             | 4.000          | 4.880                 | C.C.I.T. . . . .                                                            | 96.500         | 87.700               |
| Prélèvement sur le Fonds de provision du C.C.I.F. <sup>4)</sup> . . . . .     | 20.000         | 20.000                | C.C.I.R. . . . .                                                            | 472.500        | 450.970              |
| Contribution du budget des publications:                                      |                |                       | Total des dépenses ordinaires . . .                                         | 4.068.500      | 4.272.730            |
| 160.000 traitements . . . . .                                                 |                |                       | Subvention au budget des publications pour documents déficitaires . . . . . | —              | 89.050 <sup>2)</sup> |
| 107.000 traitements . . . . .                                                 |                |                       | Intérêts . . . . .                                                          | 370.000        | 200.000              |
| 26.000 autres frais généraux . . . .                                          | —              | 293.000 <sup>2)</sup> |                                                                             |                |                      |
| Contribution du budget extraordinaire du C.C.I.T. . . . .                     | —              | 30.000 <sup>3)</sup>  |                                                                             |                |                      |
|                                                                               | 4.296.212      | 4.616.000             |                                                                             | 4.438.500      | 4.561.780            |
| Intérêts . . . . .                                                            | 450.000        | 270.000               | Solde à reporter à l'exercice suivant.                                      | 307.712        | 324.220              |
|                                                                               | 4.746.212      | 4.886.000             |                                                                             | 4.746.212      | 4.886.000            |

<sup>1)</sup> Voir la Récapitulation des dépenses ordinaires aux pages 32 et 33.

<sup>2)</sup> Conforme au budget des publications.

<sup>3)</sup> Contribution comprise dans le budget extraordinaire, sous C.C.I.T. Commissions d'études.

<sup>4)</sup> Destiné exclusivement à l'agencement du Laboratoire.

(\*) Depuis que ce rapport a été rédigé, le Conseil d'administration, au cours de sa 7<sup>e</sup> session, a révisé le budget de 1952 dans le sens d'une augmentation sensible.

## BUDGETS DE 1951 ET DE 1952 (suite)

### II. Résumé des recettes et des dépenses extraordinaires.

|                                                                                                                                                                                                                          | Budgets<br>Francs suisses |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                          | 1951                      | 1952             |
| Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications, C.A.E.R., Genève, 1951 . . . . .                                                                                                                       | 1.550.000                 | 200.000          |
| Conférence des radiophares de la Région I, Paris, 1951 . . . . .                                                                                                                                                         | 35.000                    | —                |
| C.C.I.F., XVI <sup>e</sup> Assemblée plénière, Florence, 1951, et Commissions d'études 1951 et 1952 . . . . .                                                                                                            | 73.700                    | 32.000           |
| C.C.I.T., Commissions d'études . . . . .                                                                                                                                                                                 | 60.000                    | 60.000           |
| C.C.I.R., VI <sup>e</sup> Assemblée plénière, Genève, 1951, et Commissions d'études 1952 . . . . .                                                                                                                       | 450.000                   | 100.000          |
| Conférence de plénipotentiaires, Buenos Aires, 1952 . . . . .                                                                                                                                                            | —                         | 1.980.000        |
| <b>Totaux des dépenses et des recettes extraordinaires . . . . .</b>                                                                                                                                                     | <b>2.168.700</b>          | <b>2.372.000</b> |
| Les dépenses extraordinaires sont réparties entre les participants aux conférences et réunions, conformément aux dispositions de l'article 14, par. 3 (1) et (2) et de la Résolution n° 171 du Conseil d'administration. |                           |                  |

### III. Budget annexe des publications.

|                                                                                    | Budgets<br>Francs suisses |                  |                    |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                                                                                    | 1951                      |                  | 1952 <sup>1)</sup> |                  |
|                                                                                    | Recettes                  | Dépenses         | Recettes           | Dépenses         |
| <b>Totaux des recettes . . . . .</b>                                               | 1.285.035                 |                  | 1.329.420          |                  |
| <b>Totaux des dépenses . . . . .</b>                                               |                           | 1.309.900        |                    | 1.315.000        |
| <b>Excédent à prélever, respectivement à verser au compte Capital publications</b> | 24.865                    |                  |                    | 14.420           |
|                                                                                    | <b>1.309.900</b>          | <b>1.309.900</b> | <b>1.329.420</b>   | <b>1.329.420</b> |

<sup>1)</sup> Voir détail du budget aux pages 34 et 35.

# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES

| Articles                                                                                                 | Francs suisses        |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|----------|--------|----------|---------|-----------|-----------|
|                                                                                                          | Secrétariat général   |           | I.F.R.B.  |           | C.C.I.F. |         | C.C.I.T. |        | C.C.I.R. |         | Totaux    |           |
|                                                                                                          | Budgets               |           | Budgets   |           | Budgets  |         | Budgets  |        | Budgets  |         | Budgets   |           |
|                                                                                                          | 1951                  | 1952      | 1951      | 1952      | 1951     | 1952    | 1951     | 1952   | 1951     | 1952    | 1951      | 1952      |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION (frais de voyages, indemnités journalières, assurance, frais généraux). . . . . | —                     | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —        | —       | 200.000   | 225.000   |
| 1. PERSONNEL                                                                                             |                       |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
| .10 Traitements . . . . .                                                                                | 780.000 <sup>1)</sup> | 1.152.400 | 719.380   | 749.400   | 166.540  | 178.020 | 48.000   | 32.000 | 265.000  | 292.300 | 1.978.920 | 2.404.120 |
| .11 Prévoyance et assurances . .                                                                         | 205.000               | 217.600   | 115.720   | 119.060   | 26.787   | 29.100  | 7.200    | 8.200  | 42.825   | 48.070  | 397.532   | 422.030   |
| .12 Indemnités d'expatriation . .                                                                        | 33.000                | 31.000    | 67.500    | 66.200    | 10.200   | 10.700  | 3.200    | 3.200  | 17.300   | 14.100  | 131.200   | 125.200   |
| .13 Indemn. pour charges de famille                                                                      | 60.000                | 65.000    | 17.000    | 16.000    | 3.200    | 3.200   | 3.200    | 3.200  | 4.800    | 5.600   | 88.200    | 93.000    |
| .14 Frais de déménagement . . .                                                                          | 20.000                | 15.000    | 35.000    | 25.000    | —        | 1.000   | —        | —      | 3.000    | 5.000   | 58.000    | 46.000    |
| .15 Heures supplémentaires . . .                                                                         | 6.000                 | 6.000     | —         | —         | 200      | 400     | —        | —      | 500      | 500     | 6.700     | 6.900     |
| .16 Gratifications (pour ancienneté de service) . . . . .                                                | 6.000                 | 5.335     | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —        | —       | 6.000     | 5.335     |
| .17 Congés dans les foyers . . .                                                                         | 27.000                | 4.000     | 67.200    | 22.890    | 500      | 4.000   | —        | 1.500  | 24.500   | 1.500   | 119.200   | 33.890    |
| .18 Personnel temporaire (assurance comprise) . . . . .                                                  | 357.000               | 229.800   | 10.300    | 10.300    | 5.325    | 5.950   | 16.000   | 16.600 | 5.325    | 5.950   | 393.950   | 268.600   |
| .19 Autres dépenses de personnel .                                                                       | —                     | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —        | —       | —         | —         |
| .191 Autres contributions de l'Union à la Caisse d'assurance . . .                                       | 37.000                | 44.700    | 30.000    | 4.200     | 15.446   | 9.100   | —        | 1.000  | 39.800   | 4.300   | 122.246   | 63.300    |
| .192 Assurance survivants du personnel retraité . . . . .                                                | 26.000                | 23.000    | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —        | —       | 26.000    | 23.000    |
| 2. FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION                                                                  |                       |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
| .20 Frais de voyages en Suisse .                                                                         | 1.000                 | 1.000     | 400       | 400       | 500      | 500     | 500      | 200    | 500      | 500     | 2.900     | 2.600     |
| .21 Frais de voyages à l'étranger .                                                                      | 13.000                | 13.000    | 9.600     | 9.600     | 4.500    | 4.500   | 3.500    | 6.800  | 20.000   | 14.000  | 50.600    | 47.900    |
| .22. Frais de représentation aux réunions d'autres organisations .                                       | 5.000                 | 5.000     | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —        | —       | 5.000     | 5.000     |
| 3. BUREAUX                                                                                               |                       |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
| .30 Loyers                                                                                               |                       |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
| .301 Loyer Palais Wilson . . . .                                                                         | 23.000                | 21.000    | 13.000    | 13.000    | —        | —       | 1.000    | 1.000  | —        | —       | 37.000    | 35.000    |
| .302 Loyer Maison des Congrès . .                                                                        | 11.000                | 13.000    | —         | —         | 5.520    | 5.520   | —        | —      | —        | —       | 16.520    | 18.520    |
| .303 Loyer Villa Bartholoni . . . .                                                                      | —                     | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | 15.000   | 18.000  | 15.000    | 18.000    |
| .31 Matériel de bureau                                                                                   |                       |           |           |           |          |         |          |        |          |         |           |           |
| .310 Livres, cartes, journaux . . .                                                                      | 3.000                 | 3.000     | 4.000     | 4.000     | 200      | 250     | 500      | 500    | 5.000    | 5.000   | 12.700    | 12.750    |
| .311 Mobilier, machines de bureau .                                                                      | 7.000                 | 7.000     | 6.000     | 2.000     | 800      | 800     | 3.000    | 2.000  | 2.000    | 2.000   | 18.800    | 13.800    |
| <i>A reporter . . . . .</i>                                                                              | 1.620.000             | 1.856.835 | 1.095.100 | 1.042.050 | 239.718  | 253.040 | 86.100   | 76.200 | 445.550  | 416.820 | 3.686.468 | 3.869.945 |

<sup>1)</sup> Plus 190.000 fr. s. de traitements imputés à d'autres activités.

| Articles                                                              | Francs suisses      |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|----------|--------|--------------------|---------|----------------------|-----------|
|                                                                       | Secrétariat général |           | I.F.R.B.  |           | C.C.I.F. |         | C.C.I.T. |        | C.C.I.R.           |         | Totaux               |           |
|                                                                       | Budgets             |           | Budgets   |           | Budgets  |         | Budgets  |        | Budgets            |         | Budgets              |           |
|                                                                       | 1951                | 1952      | 1951      | 1952      | 1951     | 1952    | 1951     | 1952   | 1951               | 1952    | 1951                 | 1952      |
| <i>Reports</i> . . . . .                                              | 1.620.000           | 1.856.835 | 1.095.100 | 1.042.050 | 239.718  | 253.040 | 86.100   | 76.200 | 445.550            | 416.820 | 3.686.468            | 3.869.945 |
| .32 <i>Frais généraux de bureau</i>                                   |                     |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
| .320 Fournitures de bureau . . .                                      | 19.300              | 16.000    | 4.500     | 4.500     | 19.000   | 19.000  | 3.000    | 3.000  | 5.000              | 5.000   | 50.800               | 47.500    |
| .321 Eclairage, chauffage . . . .                                     | 10.000              | 10.000    | 5.000     | 5.000     | 2.200    | 2.400   | 300      | 300    | 2.500              | 3.500   | 20.000               | 21.200    |
| .322 Affranchissements, taxes et<br>abonnement téléphone . . .        | 20.000              | 24.000    | 5.000     | 5.000     | 6.000    | 6.000   | 900      | 1.000  | 6.000              | 6.000   | 37.900               | 42.000    |
| .323 Service (nettoyage, entretien,<br>conciergerie) . . . . .        | 10.000              | 13.500    | 5.000     | 5.000     | 300      | 300     | 400      | 400    | 300                | 500     | 16.000               | 19.700    |
| .33 <i>Installations, transfert et répa-<br/>rations immobilières</i> |                     |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
| .330 Frais de transfert . . . . .                                     | —                   | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —                  | —       | —                    | —         |
| .331 Installations, réparations immo-<br>bilières . . . . .           | 10.000              | 16.000    | 1.000     | 1.000     | —        | —       | —        | —      | —                  | —       | 11.000               | 17.000    |
| .332 Appareils techniques . . . .                                     | —                   | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | 20.000             | 10.000  | 20.000               | 10.000    |
| .34 <i>Bibliothèque centrale</i> . . . .                              | 3.000               | 3.000     | 3.000     | 3.000     | 3.000    | 3.000   | 3.000    | 3.000  | 3.000              | 3.000   | 15.000               | 15.000    |
| .35 <i>Laboratoire photographique</i> . .                             | 500                 | 500       | 500       | 500       | 500      | 500     | 500      | 500    | 500                | 500     | 2.500                | 2.500     |
| 5. DIVERS ET IMPRÉVU                                                  |                     |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
| .51 Divers . . . . .                                                  | 5.000               | 6.000     | 1.000     | 2.000     | 2.400    | 1.500   | 1.300    | 1.300  | 3.000              | 3.000   | 12.700               | 13.800    |
| .52 Imprévu . . . . .                                                 | 2.500               | 2.565     | 1.900     | 1.950     | 1.381    | 1.500   | 1.000    | 2.000  | 2.650              | 2.650   | 9.431                | 10.665    |
| 6. LABORATOIRE                                                        |                     |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
| .600 Traitements . . . . .                                            | —                   | —         | —         | —         | 87.940   | 89.920  | —        | —      | —                  | —       | 87.940               | 89.920    |
| .601 Prévoyance et assurances . .                                     | —                   | —         | —         | —         | 13.191   | 14.100  | —        | —      | —                  | —       | 13.191               | 14.100    |
| .602 Indemnités d'expatriation . .                                    | —                   | —         | —         | —         | 5.000    | 5.000   | —        | —      | —                  | —       | 5.000                | 5.000     |
| .603 Allocations familiales . . . .                                   | —                   | —         | —         | —         | 2.400    | 2.400   | —        | —      | —                  | —       | 2.400                | 2.400     |
| .604 Congés dans les foyers . . . .                                   | —                   | —         | —         | —         | 3.000    | 3.000   | —        | —      | —                  | —       | 3.000                | 3.000     |
| .605 Frais de déménagement . . .                                      | —                   | —         | —         | —         | —        | 1.000   | —        | —      | —                  | —       | —                    | 1.000     |
| .606 Autres dépenses afférentes au<br>personnel . . . . .             | —                   | —         | —         | —         | 4.170    | 1.000   | —        | —      | —                  | —       | 4.170                | 1.000     |
| .61 <i>Entretien du Laboratoire</i> . . .                             | —                   | —         | —         | —         | 7.000    | 7.000   | —        | —      | —                  | —       | 7.000                | 7.000     |
| .62 <i>Matériel et agencement du Labo-<br/>ratoire</i> . . . . .      | —                   | —         | —         | —         | 20.000   | 20.000  | —        | —      | —                  | —       | 20.000               | 20.000    |
| 7. DÉPENSES DE CARACTÈRE SPÉCIAL                                      |                     |           |           |           |          |         |          |        |                    |         |                      |           |
| .71 Fonds de prévoyance existants                                     | 60.000              | 60.000    | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —                  | —       | 60.000               | 60.000    |
| Réduction sur l'ensemble du budget du<br>C.C.I.R. en 1951 . . . . .   |                     |           |           |           |          |         |          |        | 488.500<br>—16.000 |         | 4.084.500<br>—16.000 |           |
| Totaux . . . . .                                                      | 1.760.300           | 2.008.400 | 1.122.000 | 1.070.000 | 417.200  | 430.660 | 96.500   | 87.700 | 472.500            | 450.970 | 4.068.500            | 4.272.730 |
| Intérêts . . . . .                                                    | —                   | —         | —         | —         | —        | —       | —        | —      | —                  | —       | 370.000              | 200.000   |
| Effectifs . . . . .                                                   | 88                  | 88        | 26        | 26        | 16       | 16      | 2        | 2      | 17                 | 17      | 149                  | 149       |

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES PUBLICATIONS POUR 1952

### Résumé des rubriques d'après le nouveau plan des comptes.

|                                                                                                   | Dépenses | Recettes  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| <i>Recettes :</i>                                                                                 |          |           |
| Vente des publications (non compris les documents déficitaires)                                   |          | 1.196.020 |
| Divers (vente de maculature) . . . . .                                                            |          | 300       |
| <i>Dépenses :</i>                                                                                 |          |           |
| <i>Groupe I — Etablissement des documents :</i>                                                   |          |           |
| *) Traitements pour l'établissement des documents (groupe « Exécution ») . . . . .                | 160.000  |           |
| Frais de production (composition, impression, clichés, papier, reliure, brochage, etc.) . . . . . | 688.300  |           |
| Frais de port . . . . .                                                                           | 100.510  |           |
| Frais d'emballage . . . . .                                                                       | 32.090   |           |
|                                                                                                   | <hr/>    |           |
| Total des frais directs, intervenant pour le calcul du <i>prix de revient</i> . . . . .           | 980.900  |           |
| <i>Groupe II — Frais généraux :</i>                                                               |          |           |
| *) Traitements du service des expéditions . . . . .                                               | 107.000  |           |
| *) Matériel . . . . .                                                                             | 10.000   |           |
| *) Loyer . . . . .                                                                                | 9.000    |           |
| *) Nettoyage, chauffage, éclairage . . . . .                                                      | 6.000    |           |
| *) Frais de téléphone . . . . .                                                                   | 1.000    |           |
|                                                                                                   | <hr/>    |           |
|                                                                                                   | 26.000   |           |
| Amortissement sur imprimés . . . . .                                                              | 19.000   |           |
| Frais bancaires, menus frais et divers . . . . .                                                  | 4.000    |           |
| Intérêts sur fonds avancés . . . . .                                                              | 15.000   |           |
|                                                                                                   | <hr/>    |           |
|                                                                                                   | 38.000   |           |
| Total des frais généraux . . . . .                                                                | 171.000  |           |
| <i>Documents déficitaires (Journal, Notifications et Circulaires) :</i>                           |          |           |
| <i>Recettes :</i>                                                                                 |          |           |
| Vente des documents déficitaires . . . . .                                                        | 44.050   |           |
| **) Subvention du budget ordinaire pour documents déficitaires . . . . .                          | 89.050   |           |
|                                                                                                   | <hr/>    |           |
|                                                                                                   |          | 133.100   |

\*) Ces montants constituent des recettes pour le budget ordinaire.  
 \*\*) Ce montant constitue une dépense pour le budget ordinaire.

|                                                                | Dépenses  | Recettes  |
|----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| <i>Dépenses :</i>                                              |           |           |
| Frais directs pour Journal . . . . .                           | 70.000    |           |
| Frais directs pour Notifications et Cir-<br>culaires . . . . . | 77.500    |           |
| Frais de port . . . . .                                        | 10.000    |           |
| Frais d'emballage . . . . .                                    | 5.600     |           |
|                                                                | <hr/>     |           |
|                                                                | 163.100   |           |
| <i>Excédent des recettes</i> . . . . .                         | 14.420    |           |
|                                                                | <hr/>     |           |
|                                                                | 1.329.420 | 1.329.420 |
|                                                                | <hr/>     | <hr/>     |

*Note :* Majoration pour frais généraux intervenant dans le calcul du prix de vente:

$$\frac{171.000}{9.809} = 17,4\% \text{ du prix de revient.}$$

En pratique, on appliquera les majorations suivantes:

pour les Membres de l'Union: 17%  
pour les non-Membres: 26% (17 × 1,5).

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**



Résumé des prévisions budgétaires (suite)

(francs suisses)

| Catégories                                                                                              | SECRÉTARIAT GÉNÉRAL           |                               | I.F.R.B.              |                       | C.C.I.F.                 |                          | C.C.I.T.              |                       | C.C.I.R.                 |                          | TOTAUX      |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|-------------|
|                                                                                                         | 1951                          | 1952                          | 1951                  | 1952                  | 1951                     | 1952                     | 1951                  | 1952                  | 1951                     | 1952                     | 1951        | 1952        |
| <b>GROUPE III — SERVICES GÉNÉRAUX</b>                                                                   |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Frais de voyage et de transports . . . . .                                                              | 14 000.—                      | 14 000.—                      | 10 000.—              | 10 000.—              | 5 000.—                  | 5 000.—                  | 4 000.—               | 7 000.—               | 20 500.—                 | 14 500.—                 | 53 500.—    | 50 500.—    |
| Dépenses de représentation . . . . .                                                                    | 5 000.—                       | 5 000.—                       | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 5 000.—     | 5 000.—     |
| Services de communications . . . . .                                                                    | 20 000.—                      | 24 000.—                      | 5 000.—               | 5 000.—               | 6 000.—                  | 6 000.—                  | 900.—                 | 1 000.—               | 6 000.—                  | 6 000.—                  | 37 900.—    | 42 000.—    |
| Services d'information . . . . .                                                                        | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Fournitures et matériel d'information . . . . .                                                         | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Location et entretien des immeubles . . . . .                                                           | 54 000.—                      | 57 500.—                      | 23 000.—              | 23 000.—              | 8 020.—                  | 8 220.—                  | 1 700.—               | 1 700.—               | 17 800.—                 | 22 000.—                 | 104 520.—   | 112 420.—   |
| Papeterie et fournitures de bureau . . . . .                                                            | 19 300.—                      | 16 000.—                      | 4 500.—               | 4 500.—               | 19 000.—                 | 19 000.—                 | 3 000.—               | 3 000.—               | 5 000.—                  | 5 000.—                  | 50 800.—    | 47 500.—    |
| Fournitures pour la reproduction des documents . . . . .                                                | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Travaux contractuels d'imprimerie . . . . .                                                             | (1 309 900.—) <sup>1)2)</sup> | (1 315 000.—) <sup>1)3)</sup> | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Location et entretien du mobilier, des installations fixes et du matériel . . . . .                     | —                             | —                             | —                     | —                     | 7 000.—                  | 7 000.—                  | —                     | —                     | —                        | —                        | 7 000.—     | 7 000.—     |
| Transport par chemin de fer, camionnage et messageries . . . . .                                        | 7 500.—                       | 8 565.—                       | 2 900.—               | 3 950.—               | 3 781.—                  | 3 000.—                  | 2 300.—               | 3 300.—               | 5 650.—                  | 5 650.—                  | 22 131.—    | 24 465.—    |
| Fournitures et services divers . . . . .                                                                | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Total du groupe III . . . . .                                                                           | 119 800.—                     | 125 065.— <sup>12)</sup>      | 45 400.—              | 46 450.—              | 48 801.—                 | 48 220.—                 | 11 900.—              | 16 000.—              | 54 950.—                 | 53 150.—                 | 280 851.—   | 288 885.—   |
| <b>GROUPE IV — FONCTIONS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX</b>                                                     |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Missions . . . . .                                                                                      | — <sup>11)</sup>              | — <sup>11)</sup>              | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Divers . . . . .                                                                                        | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Total du Groupe IV . . . . .                                                                            | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| <b>GROUPE IVA — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE</b>                                                      |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| <b>GROUPE V — ACHAT DE MATÉRIEL</b>                                                                     |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Mobilier, installations fixes et matériel de bureau . . . . .                                           | 10 500.— <sup>4)</sup>        | 10 500.— <sup>4)</sup>        | 9 500.— <sup>4)</sup> | 5 500.— <sup>4)</sup> | 24 300.— <sup>4)5)</sup> | 24 300.— <sup>4)5)</sup> | 6 500.— <sup>4)</sup> | 5 500.— <sup>4)</sup> | 25 500.— <sup>4)6)</sup> | 15 500.— <sup>4)7)</sup> | 76 300.—    | 61 300.—    |
| Livres, périodiques et cartes pour la bibliothèque . . . . .                                            | 3 000.—                       | 3 000.—                       | 4 000.—               | 4 000.—               | 200.—                    | 250.—                    | 500.—                 | 500.—                 | 5 000.—                  | 5 000.—                  | 12 700.—    | 12 750.—    |
| Matériel divers . . . . .                                                                               | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Total du Groupe V . . . . .                                                                             | 13 500.—                      | 13 500.—                      | 13 500.—              | 9 500.—               | 24 500.—                 | 24 550.—                 | 7 000.—               | 6 000.—               | 30 500.—                 | 20 500.—                 | 89 000.—    | 74 050.—    |
| <b>GROUPE VI — COMPTE IMMOBILIER</b>                                                                    |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Transformations et améliorations des immeubles loués . . . . .                                          | 10 000.—                      | 16 000.—                      | 1 000.—               | 1 000.—               | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 11 000.—    | 17 000.—    |
| Terrains et constructions . . . . .                                                                     | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Amortissement d'emprunts immobiliers . . . . .                                                          | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Total du groupe VI . . . . .                                                                            | 10 000.—                      | 16 000.—                      | 1 000.—               | 1 000.—               | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 11 000.—    | 17 000.—    |
| <b>GROUPE VII — AUTRES PRÉVISIONS DE DÉPENSES</b>                                                       |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Fonds destiné au règlement des dettes impayées . . . . .                                                | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Prévisions de dépenses pour nouveaux programmes et pour dépenses imprévues et extraordinaires . . . . . | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Fonds de réserve . . . . .                                                                              | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Fonds de roulement . . . . .                                                                            | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Dépenses diverses . . . . .                                                                             | 370 000.—                     | 289 050.— <sup>9)</sup>       | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 370 000.—   | 289 050.—   |
| Total du Groupe VII . . . . .                                                                           | 370 000.—                     | 289 050.—                     | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 370 000.—   | 289 050.—   |
| Total Groupes II à VII . . . . .                                                                        | 2 320 300.— <sup>8)</sup>     | 2 297 450.— <sup>9)</sup>     | 1 122 000.—           | 1 070 000.—           | 417 200.—                | 430 660.—                | 80 500.—              | 87 700.—              | 488 500.— <sup>10)</sup> | 450 970.—                | 4 412 500.— | 4 336 780.— |
| Groupe I . . . . .                                                                                      | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 200 000.—   | 225 000.—   |
| Solde à reporter . . . . .                                                                              | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 307 712.—   | 324 220.—   |
| Total général . . . . .                                                                                 | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 4 920 212.— | 4 886 000.— |
| <b>GROUPE VIII — RECETTES (occasionnelles)</b>                                                          |                               |                               |                       |                       |                          |                          |                       |                       |                          |                          |             |             |
| Estimation de recettes relatives aux services rendus à d'autres institutions . . . . .                  | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Solde reporté . . . . .                                                                                 | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 342 762.—   | 270 000.—   |
| Vente des publications . . . . .                                                                        | (1 285 035.—) <sup>1)</sup>   | (1 329 420.—) <sup>1)</sup>   | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |
| Recettes diverses . . . . .                                                                             | 648 000.— <sup>13)</sup>      | 617 880.— <sup>14)</sup>      | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 648 000.—   | 617 880.—   |
| Total du Groupe VIII . . . . .                                                                          | 648 000.—                     | 617 880.—                     | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 990 762.—   | 887 880.—   |
| TOTAL NET Parts contributives . . . . .                                                                 | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | 3 929 450.— | 3 998 120.— |
| BUDGET D'EXÉCUTION . . . . .                                                                            | —                             | —                             | —                     | —                     | —                        | —                        | —                     | —                     | —                        | —                        | —           | —           |

1) Le service des publications fait l'objet d'un compte spécial. Les chiffres entre parenthèses ne sont pas compris dans les totaux, parce qu'ils n'entrent pas en ligne de compte pour la fixation du budget ordinaire et de la part contributive qui s'y rapporte.  
2) Dont 144 000.— fr. s. de traitements de personnel affecté à l'édition des publications, compris dans les traitements Groupe II — Personnel, postes permanents.  
3) Dont 267 000.— fr. s. de traitements de personnel affecté à l'édition et à l'expédition des publications, compris dans les traitements Groupe II — Personnel, postes permanents et 26 000.— fr. s. de frais généraux compris dans le Groupe III.  
4) Y compris les frais d'installation de la Bibliothèque centrale et du Laboratoire photographique.  
5) Dont 20 000.— fr. s. destinés exclusivement à l'agencement du Laboratoire.  
6) Dont 20 000.— fr. s. destinés à l'achat d'appareils techniques.  
7) Dont 10 000.— fr. s. destinés à l'achat d'appareils techniques.  
8) Y compris 370 000.— fr. s. d'intérêts moratoires.  
9) Dont 200 000.— fr. s. d'intérêts moratoires et 89 050.— fr. s. de contribution au budget des publications.  
10) Effectivement 472 500.— fr. s. par suite d'une réduction globale de 16 000.— fr. s. opérée sur le budget de 1951.  
11) Les frais de mission sont compris dans les « Frais de voyages et de transport » et les « Dépenses de représentation ».

12) Dont 26 000.— fr. s. sont imputés au budget des publications, voir note 3).  
13) Détail: Intérêts moratoires . . . . . 450 000.— fr. s.  
Contribution du budget des publications . . . . . 144 000.—  
Contribution du budget extraordinaire du C.C.I.T. . . . . 30 000.—  
Prélèvement sur Fonds de provision du C.C.I.F. . . . . 20 000.—  
Recettes imprévues . . . . . 4 000.—  
Total . . . . . 648 000.— fr. s.  
14) Détail: Intérêts moratoires . . . . . 270 000.— fr. s.  
Contribution du budget des publications . . . . . 293 000.—  
Contribution du budget extraordinaire du C.C.I.T. . . . . 30 000.—  
Prélèvement sur Fonds de provision du C.C.I.F. . . . . 20 000.—  
Recettes imprévues . . . . . 4 880.—  
Total . . . . . 617 880.— fr. s.

# LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR L'UNION EN 1951

24 notifications, totalisant 300 pages imprimées, annexes comprises.

7 circulaires de la Division TT = 13 pages imprimées.

13 circulaires de la Division Radio = 35 pages imprimées.

|                                                                                                                           | <i>Tirage</i>    |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--|
| Recueil des Résolutions de la 6 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration . . . . .                                | français 300 ex. |  |
|                                                                                                                           | anglais 350 »    |  |
|                                                                                                                           | espagnol 100 »   |  |
| Rapport de gestion financière pour 1950 (108 pages) . . . . .                                                             | français 750 »   |  |
|                                                                                                                           | anglais 700 »    |  |
|                                                                                                                           | espagnol 250 »   |  |
| Rapport annuel du Secrétaire général pour 1950 . . . . .                                                                  | français 1.075 » |  |
|                                                                                                                           | anglais 1.275 »  |  |
|                                                                                                                           | espagnol 375 »   |  |
| Règlement financier . . . . .                                                                                             | français 300 »   |  |
|                                                                                                                           | anglais 250 »    |  |
|                                                                                                                           | espagnol 100 »   |  |
| Portrait de Pupin . . . . .                                                                                               | 550 »            |  |
| Journal des télécommunications, 12 numéros, trilingue . . . . .                                                           | 2.000 »          |  |
| Statistique de la télégraphie, année 1949 . . . . .                                                                       | français 400 »   |  |
|                                                                                                                           | anglais 310 »    |  |
|                                                                                                                           | espagnol 110 »   |  |
| Statistique de la téléphonie, année 1950 . . . . .                                                                        | français 450 »   |  |
|                                                                                                                           | anglais 250 »    |  |
|                                                                                                                           | espagnol 120 »   |  |
| Réimpression du Règlement télégraphique, Paris 1949 . . . . .                                                             | français 800 »   |  |
| Suppléments nos 14 à 21 au Tableau B . . . . .                                                                            | français 520 »   |  |
|                                                                                                                           | anglais 480 »    |  |
| Réimpression du Tableau C . . . . .                                                                                       | français 300 »   |  |
| Annexes nos 32 à 34 à la Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 18 <sup>e</sup> édition . . . . .            | 19.000 »         |  |
| Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 19 <sup>e</sup> édition . . . . .                                     | 16.000 »         |  |
| Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 15 <sup>e</sup> édition; trilingue . . . . .               | 1.150 »          |  |
| Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes, trilingue . . . . .                                      | 1.300 »          |  |
| Liste des fréquences, 16 <sup>e</sup> édition, avec supplément 1 et 2 . . . . .                                           | 2.500 »          |  |
| Liste provisoire des fréquences supérieures à 27,5 Mc/s, préface en 5 langues . . . . .                                   | 1.000 »          |  |
| Nomenclature des stations fixes, 13 <sup>e</sup> édition . . . . .                                                        | 3.300 »          |  |
| Supplément n° 17 à la 12 <sup>e</sup> édition . . . . .                                                                   | 3.600 »          |  |
| Nomenclature des stations côtières et de navire, 21 <sup>e</sup> édition . . . . .                                        | 16.000 »         |  |
| Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef, 20 <sup>e</sup> édition, trilingue . . . . .                        | 4.000 »          |  |
| Suppléments nos 5 et 6 à la Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, 11 <sup>e</sup> édition . . . . . | français 3.400 » |  |
|                                                                                                                           | anglais 13.200 » |  |
|                                                                                                                           | espagnol 900 »   |  |
| Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, 12 <sup>e</sup> édition . . . . .                             | français 3.200 » |  |
|                                                                                                                           | anglais 13.000 » |  |
|                                                                                                                           | espagnol 900 »   |  |

|                                                                                                                                                                   | <i>Tirage</i> |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------|
| Supplément n° 1 à la Liste préliminaire des stations de contrôle des émissions . . . . .                                                                          | français      | 520 ex.  |
|                                                                                                                                                                   | anglais       | 480 »    |
| Suppléments nos 1 à 4 à la Nomenclature des stations de radiorepérage                                                                                             | français      | 2.800 »  |
|                                                                                                                                                                   | anglais       | 12.100 » |
| Suppléments nos 1 à 7 à la Liste alphabétique des indicatifs d'appel, 14 <sup>e</sup> édition (préface et notes en anglais, chinois, espagnol, français, russe) . |               | 20.650 » |
| Suppléments nos 1 et 2 à la Nomenclature des stations de radiodiffusion, trilingue . . . . .                                                                      |               | 2.300 »  |
| Statistique des radiocommunications pour 1950 . . . . .                                                                                                           |               | 900 »    |
| Documents préparatoires de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications:                                                                   |               |          |
| Cahier des propositions préparé par l'I.F.R.B., Vol. 1, 2 et 3 . .                                                                                                |               | 1.050 »  |
| Fascicules A, B, C, D, E, F, H des commentaires . . . . .                                                                                                         |               | 1.050 »  |
| Propositions I.F.R.B. . . . .                                                                                                                                     |               | 1.050 »  |
| Fascicules I.F.R.B. . . . .                                                                                                                                       |               | 1.050 »  |
| C.C.I.R. I <sup>er</sup> volume de la VI <sup>e</sup> Assemblée plénière . . . . .                                                                                | français      | 600 »    |
|                                                                                                                                                                   | anglais       | 1.000 »  |

**LISTE DES CONFÉRENCES OU RÉUNIONS DES NATIONS UNIES AUXQUELLES L'UNION  
A ÉTÉ INVITÉE DANS LA PÉRIODE DU 16 MARS 1951 AU 1<sup>er</sup> MARS 1952**

**A. Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été représentée.**

1. 11<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination, Paris, 14-15 mai 1951.
2. Réunion du Comité de coordination de la bibliographie, Genève, 25-28 septembre 1951.
3. 13<sup>e</sup> session du Conseil économique et social, Genève, août-septembre 1951.
4. 12<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination, Genève, 29 octobre 1951.
5. Réunion mixte du Comité administratif de coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Genève, 29 octobre 1951.
6. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Genève, 8 octobre 1951.
7. 16<sup>e</sup> session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Genève, 20 août 1951.
8. 6<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Paris, 6 novembre 1951-5 février 1952.

Le Secrétaire général a représenté l'U.I.T. à quelques séances de l'Assemblée générale et de ses commissions où il a suivi particulièrement la question de l'admission de l'Union à participer au Programme élargi d'Assistance technique.

9. 14<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'Assistance technique, Genève, 30-31 août 1951.
10. 15<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'Assistance technique, Paris, 18-23 octobre 1951.
11. 17<sup>e</sup> session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Genève, 30 octobre 1951.
12. 18<sup>e</sup> session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Paris, 6-7 décembre 1951.
13. 16<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'Assistance technique, Paris, 6 décembre 1951.
14. 13<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination, Paris, 11-12 décembre 1951.
15. 17<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'Assistance technique, Paris, 29 janvier-2 février 1952.
16. 2<sup>e</sup> Conférence de l'Assistance technique, Paris, 6-7 février 1952.
17. Réunion des Comités nationaux de l'Assistance technique des pays européens, Paris, 4-5 février 1952.
18. 3<sup>e</sup> réunion du groupe de travail des publications du Comité administratif de coordination, Paris, 7-8 février 1952.

**B. Conférences ou réunions auxquelles l'Union n'a pas été représentée.**

1. 4<sup>e</sup> session de la Commission économique pour l'Amérique latine, Mexico, 28 mai 1951.
  2. Conférences régionales d'organisations non-gouvernementales:
    - a) Istamboul, 9 au 13 avril 1951;
    - b) Managua, 9 au 14 juin 1951;
    - c) Bali, Indonésie, 26 juillet 1951;
    - d) Genève, 20 au 24 août 1951.
  3. 15<sup>e</sup> session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Paris, 10 mai 1951.
  4. 9<sup>e</sup> session du Conseil de tutelle, Flushing Meadows, 5 juin 1951.
  5. 15<sup>e</sup> session du Comité consultatif pour l'information publique, Paris, 22-23 novembre 1951.
  6. Conférence régionale pour le développement du Commerce (sous l'égide de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), Singapour, 9-18 octobre 1951.
  7. Réunions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient:
    - a) Sous-Comité de l'énergie électrique, Rangoon, 11 décembre 1951 au 14 janvier 1952;
    - b) Sous-Comité du fer et de l'acier, Rangoon, 15-17 janvier 1952;
    - c) 4<sup>e</sup> session du Comité pour l'industrie et le commerce, Rangoon, 18 janvier 1952;
    - d) 8<sup>e</sup> session de la Commission, Rangoon, 29 janvier 1952.
  8. 1<sup>re</sup> session du Comité consultatif pour les réfugiés, Genève, 3 décembre 1951.
  9. 19<sup>e</sup> session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Paris, 15 janvier 1951.
  10. 10<sup>e</sup> session du Conseil de tutelle, New-York, 27 février 1952.
-

## **ÉTAT DES DEMANDES D'ASSISTANCE TECHNIQUE TRAITÉES PAR L'UNION DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUIN 1951**

Le présent état a été établi d'après les seuls documents enregistrés dans les dossiers du Secrétariat général. Il ne doit pas, notamment, être considéré comme un tableau de tout ce qui a été fait au titre de l'Assistance technique dans le domaine des télécommunications car l'Administration de l'Assistance technique des Nations Unies a sans doute donné suite à quelques demandes dans le domaine des télécommunications avant que l'U.I.T. ne soit régulièrement saisie de ces questions.

### *Afghanistan.*

1. En février 1951, une première demande de l'Afghanistan pour un expert avait donné lieu à une consultation des seules administrations Membres du Conseil et l'on avait recueilli 4 candidatures.

Entre temps, en raison de l'urgence, les Nations Unies avaient confié le poste à un candidat qu'elles avaient recruté elles-mêmes.

2. En août 1951, l'Union a été appelée à rechercher des candidats pour un poste d'expert en radiocommunications à très hautes fréquences. Après consultation de toutes les administrations, deux candidats ont pu être présentés. L'un d'eux a été retenu.

### *Arabie Saoudite.*

En décembre 1951, cette Administration a fait une demande pour deux experts en téléphonie, demande qui est en cours d'instruction.

### *El Salvador.*

L'Administration de l'Assistance technique a transmis à l'Union, pour avis, le rapport final d'un expert des télécommunications qu'elle avait envoyé en El Salvador avant l'entrée de l'Union dans l'Assistance technique.

### *Ethiopie.*

Vers la fin de novembre 1951, l'Union a recherché des candidats pour 11 postes de spécialistes des télécommunications que la Banque internationale désirait pourvoir en Ethiopie dans le cadre de son programme d'assistance à ce pays.

D'autre part, à la demande de l'Administration de l'Assistance technique, elle a fourni des candidats pour 5 postes de l'Institut éthiopien des télécommunications qui a été créé au titre du Programme élargi.

### *Grèce.*

L'Administration de l'Assistance technique a consulté l'Union au sujet de l'organisation du stage d'un fonctionnaire de l'Administration grecque, spécialiste de l'exploitation télégraphique et téléphonique, qui a d'ailleurs fait une visite au Secrétariat général lors de son passage à Genève en septembre 1951.

*Inde.*

L'Administration de l'Assistance technique a consulté l'Union au sujet de trois boursiers de l'Inde dont un a fait une visite au C.C.I.R. lors de son passage à Genève en novembre 1951.

*Iran.*

En juin 1951 l'Union a aidé au recrutement de 4 experts en Iran.

D'autre part, l'Administration de l'Assistance technique a consulté l'Union au sujet d'un boursier.

*Pakistan.*

En octobre 1951 l'Union a été appelée à rechercher des candidats pour 12 postes d'experts dont 7 sont en cours d'attribution.

D'autre part, en octobre 1951 elle a désigné deux candidats pour un poste d'expert en radio-diffusion à pourvoir par l'U.N.E.S.C.O.

Enfin elle a été consultée à propos de trois boursiers dont un a fait une visite au C.C.I.R. lors de son passage à Genève, fin octobre 1951.

*Paraguay.*

Une demande pour deux experts est à l'étude.

*Turquie.*

Une demande pour un expert est à l'étude.

*Yougoslavie.*

Une demande pour 4 experts, 20 bourses de perfectionnement et pour la fourniture de livres techniques et de matériel, reçue en novembre 1951, est actuellement en cours d'instruction par l'Administration de l'Assistance technique.

---